

FONDS

DU 1%

LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Rapport d'activité
2002-2003

rapport



Monsieur Michel Bissonnet
Président
Assemblée nationale
Hôtel du parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément aux articles 41 et 42 de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités concernant l'application de la Loi ainsi que les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille,


CLAUDE BÉCHARD

Table des matières

INTRODUCTION	5
Emploi-Québec	5
La Commission des partenaires du marché du travail	5
Les faits marquants de 2002-2003	5
LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS ASSUJETTIS À LA LOI	6
Les données préliminaires de l'année 2001	6
L'évolution de la participation des employeurs en 1999, 2000 et 2001	6
LE FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE	8
Son objet	8
Le plan d'affectation des ressources 2002-2003	8
Les quatre programmes de subvention :	9
> <i>Programme pour la formation de la main-d'œuvre en emploi</i>	9
> <i>Programme pour la promotion de la qualification de la main-d'œuvre</i>	9
> <i>Programme pour l'intervention sectorielle en matière de formation de la main-d'œuvre</i>	10
> <i>Programme pour la recherche appliquée</i>	10
Le bilan des programmes de subvention	11
Les initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail	12
Les projets pilotes Mutuelles aux fins de services de formation	13
L'APPLICATION DE LA LOI ET DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES	14
L'application de la Loi	14
Le cadre réglementaire	14
L'agrément des formateurs	14
Les organismes collecteurs	15
Les dépenses de formation admissibles (Formulaire à remplir par l'employeur)	15

LA PROMOTION DE LA LOI ET DU FONDS	18
Les communications	18
> Les publications	18
> La publicité, les événements spéciaux et les relations publiques	18
L'ADMINISTRATION DU LA LOI ET DU FONDS	19
Les frais d'administration de la Loi et du Fonds	19
Les effectifs autorisés	20
Les revenus et dépenses	20
États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003	21
> Tableau de la répartition des projets acceptés et des subventions accordées par secteur d'activité économique pour l'exercice financier 2002-2003	28
> Liste des bénéficiaires des subventions et montants accordés dans le cadre des programmes du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre 2002-2003	30
> Liste des bénéficiaires des subventions et montants accordés dans le cadre des projets pilotes Mutuelles aux fins de services de formation	57
ANNEXES	60
> Liste des règlements découlant de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre	60
> Liste des organismes collecteurs reconnus par Emploi-Québec au cours de la période 2002-2003	62
> Liste des comités sectoriels reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail au 31 mars 2003	63

Dans une société du savoir telle que la nôtre, la qualification de la main-d'œuvre est une variable déterminante du développement économique. C'est une des raisons qui a amené le gouvernement du Québec à légiférer dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre.

Le gouvernement a adopté la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre. Elle est entrée en vigueur le 22 juin 1995.

L'objet de cette Loi est d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre, par l'accroissement de l'investissement en formation, afin de favoriser l'emploi, l'adaptation, l'insertion en emploi et la mobilité de la main-d'œuvre. La Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et le Règlement sur la détermination de la masse salariale obligent les employeurs ayant une masse salariale qui excède 250 000 \$ à investir annuellement l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale dans la formation de leur personnel. Les employeurs qui ne s'acquittent pas de leur obligation en matière de formation doivent verser au Fonds national de formation de la main-d'œuvre la somme représentant l'écart entre leurs dépenses de formation et 1 % de la masse salariale de leur entreprise.

Le gouvernement du Québec a confié au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille le mandat d'appliquer la Loi. L'élaboration de la réglementation qui en découle a été confiée à la Commission des partenaires du marché du travail, créée en vertu de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail.

Emploi-Québec

Au sein du ministère, c'est Emploi-Québec qui est l'agence responsable de l'application de la Loi. Elle contribue à faire la promotion de la Loi et soutient la Commission dans l'élaboration et l'application des dispositions réglementaires et dans l'élaboration du Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre. Elle traite les demandes de subvention et produit le rapport annuel d'activité et les états financiers du Fonds. Emploi-Québec exerce l'étendue de ses responsabilités par l'intermédiaire de la Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

La Commission des partenaires du marché du travail

La Commission des partenaires du marché du travail, pour sa part, exerce essentiellement trois attributions qui sont soumises à l'approbation du ministre. La Commission peut : élaborer les projets de règlement, affecter les ressources du Fonds et établir des programmes de subvention.

Les faits marquants de 2002-2003

- Le **Programme de subvention pour la formation de la main-d'œuvre en emploi** a été revu. La Commission a redéfini les critères d'admissibilité et établi de nouvelles priorités pour la sélection des subventions. Elle a également modifié le processus d'entrée des demandes, optant pour des appels de projets à dates fixes plutôt qu'en entrée continue.
- Le Fonds a reçu, au total, **1 252 nouveaux projets** pour l'ensemble des programmes de subvention, les initiatives de la Commission et les projets pilotes Mutuelles aux fins de services de formation.¹ En cours d'exercice, il en a traité 2 119, soit 817 reçus en 2002-2003, et 1302 reçus en 2001-2002. Le Fonds a accordé des **subventions** de l'ordre de **35 M\$** (voir le tableau 2).

¹ La Commission a mis sur pied des **projets pilotes Mutuelles aux fins de services de formation** qui ont pour objectif de susciter des façons novatrices d'aborder les regroupements d'entreprises et la mutualisation des budgets de formation. Cette expérimentation permettra à la Commission d'éclairer ses travaux de révision du Règlement sur les organismes collecteurs.

La participation des employeurs assujettis à la Loi

Les données préliminaires de l'année 2001

En vertu du protocole d'entente relatif à l'échange de renseignements entre Emploi-Québec et le ministère du Revenu du Québec, ce dernier transmet à Emploi-Québec des données colligées à partir du formulaire « Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur » que chaque employeur doit remplir annuellement. L'employeur y précise entre autres la masse salariale de son entreprise et les dépenses admissibles qu'il a comptabilisées au cours de l'année civile pour la formation de son personnel.

Sur la base de ces données, Emploi-Québec produit annuellement un bilan quantitatif² de la participation des employeurs à la formation de leur personnel. Ce bilan trace un portrait de l'effort d'investissement en formation *déclaré* par les employeurs assujettis à la Loi pour l'année civile visée.

L'évolution de la participation des employeurs en 1999, 2000 et 2001

Les employeurs assujettis à la Loi entre 1999 et 2001 ont déclaré avoir investi plus de un milliard de dollars en formation pour chacune de ces trois années (voir le tableau 1). Il convient de préciser que ces données concernent uniquement les dépenses de formation que les employeurs assujettis ont déclarées pendant une année civile. Il ne s'agit pas d'un indicateur fiable de l'investissement annuel des employeurs en formation car les dépenses déclarées peuvent différer des dépenses réellement effectuées par eux pendant cette même période.

D'une part, les dépenses déclarées peuvent constituer une **sous-estimation** de l'investissement annuel des employeurs. En effet, les employeurs assujettis à la Loi ne sont pas tenus de comptabiliser leurs dépenses de formation de manière exhaustive. Ils peuvent choisir de limiter la comptabilisation de leurs dépenses de formation admissibles à l'obligation légale, soit un montant équivalent à 1 % de leur masse salariale. À cet égard, le formulaire « Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur » du ministère du Revenu du Québec - utilisé par les employeurs assujettis pour déclarer leur masse salariale ainsi que leurs dépenses de formation - est conçu de telle sorte, qu'il n'incite pas les employeurs à déclarer des dépenses de formation excédant 1 % de leur masse salariale. En effet, les dépenses de formation déclarées au-delà de 1 % réduisent d'autant le montant des dépenses de formation pouvant être reporté à une année subséquente, tel que le prévoit la Loi.

D'autre part, les dépenses déclarées peuvent constituer une **surestimation** de l'investissement annuel des employeurs, dans la mesure où les employeurs assujettis peuvent s'être prévalus du mécanisme qui permet de reporter à l'année suivante les dépenses excédant 1 % de leur masse salariale.

Ainsi, les données relatives aux dépenses de formation admissibles *déclarées* par les employeurs assujettis durant une année civile doivent être interprétées eu égard à ce contexte.

Les données présentées au tableau 1 font ressortir que plus la masse salariale de l'entreprise est élevée, plus la portion d'employeurs qui se conforment à la Loi (en effectuant des dépenses de formation qui représentent l'équivalent d'au moins 1 % de la masse salariale) est élevée. Les employeurs qui ne répondent pas à cette obligation doivent verser la différence au Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

On constate également que parmi les employeurs assujettis à la Loi depuis 1999, trois employeurs sur quatre ont rempli leur obligation légale.

² Les bilans quantitatifs produits par Emploi-Québec pour les années 1997, 1998, 1999, 2000 peuvent être consultés sur le site d'Emploi-Québec, à l'adresse « emploi.quebec.net ». Le bilan pour l'année civile 2001 est en cours de réalisation.

Si l'on se rapporte au tableau 1, on observe néanmoins que les employeurs dont la masse salariale est inférieure à 1 M\$ cotisent davantage au Fonds. Sur les 36 120 employeurs assujettis en 2001 :

- 25 377 avaient une masse salariale se situant entre 250 000 \$ et 1 M\$. De ce nombre, 7 132 ont cotisé au Fonds, soit 28 %;
- 10 743 avaient une masse salariale de plus de 1 M\$. De ce nombre, 1 414 ont cotisé au Fonds, soit 13 %.

**Tableau 1 Données relatives aux dossiers conciliés³ des employeurs assujettis à la loi
Années 1999 à 2001**

1999	Nombre d'employeurs	Masse salariale (en milliards de dollars)	Dépenses de formation déclarées (en millions de dollars)	% de dépenses de formation par rapport à la masse salariale	% d'employeurs ayant investi au moins 1%	Versements au FNFMO	
						Nombre d'employeurs	Montant (en millions de dollars)
1 M\$ et plus	9 784	63,9	1 033,6	1,62	86,7	1 306	13,1
500 000 \$ à 1 M\$	8 667	6,1	75,8	1,25	77,3	1 967	7,8
250 000 \$ à 500 000 \$	14 154	5,0	56,4	1,13	66,8	4 693	10,9
Total	32 605	75,0	1 165,8	1,56	75,6	7 966	31,8

2000	Nombre d'employeurs	Masse salariale (en milliards de dollars)	Dépenses de formation déclarées (en millions de dollars)	% de dépenses de formation par rapport à la masse salariale	% d'employeurs ayant investi au moins 1%	Versements au FNFMO	
						Nombre d'employeurs	Montant (en millions de dollars)
1 M\$ et plus	10 317	62,9	1 032,9	1,64	87,6	1 306	15,5
500 000 \$ à 1 M\$	9 149	6,4	77,1	1,21	78,3	2 001	7,9
250 000 \$ à 500 000 \$	14 777	5,2	55,8	1,07	67,9	4 778	11,2
Total	34 243	74,5	1 165,8	1,56	76,6	8 085	34,6

2001	Nombre d'employeurs	Masse salariale (en milliards de dollars)	Dépenses de formation déclarées (en millions de dollars)	% de dépenses de formation par rapport à la masse salariale	% d'employeurs ayant investi au moins 1%	Versements au FNFMO	
						Nombre d'employeurs	Montant (en millions de dollars)
1 M\$ et plus	10 743	63,7	985,4	1,55	86,8	1 414	16,5
500 000 \$ à 1 M\$	9 837	6,9	84,5	1,23	78,1	2 150	8,4
250 000 \$ à 500 000 \$	15 540	5,5	60,7	1,11	67,9	4 982	11,7
Total	36 120	76,0	1 130,6	1,49	76,3	8 546	36,5

Source : fichiers du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

³ Les données fournies par le MRQ représentent environ 92 % des employeurs assujettis en 1999, près de 96 % en 2000 et de 97 % en 2001.

Le Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Son objet

Créé en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, le Fonds national de formation de la main-d'œuvre s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'accroître la formation de la main-d'œuvre au Québec. Le Fonds est constitué principalement des sommes versées par les employeurs assujettis au ministère du Revenu du Québec au cours d'une année civile, lorsque le total des dépenses de formation admissibles est inférieur à 1 % de la masse salariale de leur entreprise. Rappelons qu'à cet effet le législateur exige que la différence entre cette obligation légale et le montant investi soit remise à ce ministère qui, après déduction de frais de perception, verse ce montant au Fonds. Ces sommes sont réservées à la promotion et au soutien d'activités de formation.

Le Plan d'affectation des ressources 2002-2003

En vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, la Commission des partenaires du marché du travail a le mandat d'élaborer le Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre. La Commission définit les orientations qui dicteront les activités du Fonds pendant l'année, et elle détermine les ressources qui y seront affectées. Le plan d'affectation est soumis à l'approbation du ministre. En vertu de son mandat, la Commission peut établir des programmes de subvention qui doivent prévoir les critères d'admissibilité aux subventions, leurs barèmes et limites ainsi que leurs modalités d'attribution. Les barèmes et les limites des subventions sont soumis à l'approbation du ministre.

Lors du dernier exercice financier, les membres de la Commission ont précisé les sommes devant être allouées par le Fonds national de formation de la main-d'œuvre pour l'année 2002-2003. Ce plan consacrait **15 M\$** aux quatre programmes de subvention, aux initiatives de la Commission ainsi qu'à l'administration de la Loi et du Fonds.

En cours d'exercice cependant, la disponibilité des ressources financières du Fonds le permettant, la Commission a adopté des sommes additionnelles nécessaires au lancement d'un deuxième appel de projets ainsi qu'à la mise en place des projets pilotes Mutuelles aux fins de services de formation. Ainsi, le ministre a consenti **l'ajout de 8,8 M\$** au plan initial d'affectation des ressources du Fonds pour l'année 2002-2003, portant les sommes à **23,8 M\$**, réparties de la façon suivante :

- 20 M\$ étaient réservés aux quatre programmes de subvention, soit :
 - 12 M\$ au programme pour la formation de la main-d'œuvre en emploi;
 - 1,5 M\$ au programme pour la promotion de la qualification de la main-d'œuvre;
 - 5 M\$ au programme pour l'intervention sectorielle en matière de formation de la main-d'œuvre;
 - 1,5 M\$ au programme pour la recherche appliquée.
- 1 M\$ était réservé aux initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail pour l'atteinte des objectifs de la Loi;
- 2,8 M\$ étaient alloués aux projets pilotes Mutuelles aux fins de services de formation.

Les quatre programmes de subvention

Programme pour la formation de la main-d'œuvre en emploi

Le Programme de subvention pour la formation de la main-d'œuvre en emploi a pour objectif de soutenir des projets visant l'organisation et la prestation de la formation auprès de la main-d'œuvre en emploi des employeurs assujettis à la Loi.

Plus spécifiquement, le programme permet de soutenir des projets visant à :

- déterminer des besoins de formation du personnel en emploi;
- réaliser des activités de formation pour les formateurs internes de l'entreprise;
- réaliser des activités de formation de la main-d'œuvre : *une attention particulière sera accordée aux activités liées au développement des compétences en matière d'alphabétisation et de francisation⁴* ;
- vérifier l'atteinte des résultats des interventions en formation de la main-d'œuvre;
- réaliser des interventions adaptées auprès des clientèles particulières⁵.

Pour l'année financière 2002-2003, seuls les employeurs dont la masse salariale se situait entre 250 000 \$ et 1 M\$ en 2001 étaient admissibles à ce programme. Les associations de travailleurs qui représentent le personnel en emploi auprès de ces employeurs étaient aussi autorisées à déposer des projets. Toutefois, les employeurs assujettis désireux de présenter des projets d'alphabétisation ou de francisation n'étaient pas soumis à cette règle.

En resserrant les critères d'admissibilité à ce programme, la Commission voulait permettre aux petites et moyennes entreprises (PME) qui avaient cotisé au Fonds en 2001 de se prévaloir de subventions pour qu'elles puissent offrir des activités de formation structurantes à leurs employés.

Pour la sélection des projets en 2002-2003, la Commission a accordé la priorité :

1. aux projets présentés par des promoteurs ayant cotisé au Fonds l'année précédente, soit en 2001;
2. aux activités de formation visant à combler un écart de formation et s'adressant à des travailleurs peu qualifiés;
3. aux projets appartenant à des secteurs d'activité économique dont l'effort de formation se situait en dessous de la moyenne nationale.

Dans le but d'harmoniser le processus de réception des demandes avec les priorités de sélection des projets, la Commission a opté, en 2002-2003, pour une formule d'appels de projets à dates fixes. Ainsi, un premier appel de projets s'est tenu du 20 septembre 2002 au 31 octobre 2002, suivi d'un deuxième, du 20 janvier 2003 au 28 février 2003.

Programme pour la promotion de la qualification de la main-d'œuvre

Le Programme de subvention pour la promotion de la qualification de la main-d'œuvre a remplacé le Programme pour la promotion de la Loi et du Fonds. Les objectifs du programme ont été revus en faveur de la qualification de la main-d'œuvre. La Commission a, en effet, estimé qu'il était possible de promouvoir la Loi et le Fonds par des moyens autres que ceux qui sont soutenus par le programme de 2001-2002 et d'atteindre des résultats tout aussi significatifs.

⁴ Les compétences de base liées à l'alphabétisation portent sur le fait de savoir lire, écrire et compter.

⁵ Les clientèles particulières sont les personnes handicapées, les personnes âgées de 45 ans et plus, les femmes, les personnes immigrantes, les jeunes et les personnes ayant eu des démêlés avec la justice.

Les deux volets du programme initial ont été fondus, formant désormais un ensemble dont les deux objectifs principaux sont de :

1. contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Loi par des actions de promotion structurantes auprès des employeurs assujettis, et ceux sur le point de le devenir;
2. soutenir, au niveau national, la réalisation de projets ayant pour effet d'accroître la capacité des PME à implanter dans leur milieu une culture de formation.

De façon plus précise et par ordre d'importance, le programme entend :

- inciter les PME à réaliser des activités de formation équivalentes à 1 % de leur masse salariale;
- démontrer aux PME qu'il peut être rentable d'investir dans la formation de leur personnel;
- outiller les PME pour satisfaire aux exigences de la Loi, et ce, en vue de favoriser l'accroissement des compétences, des qualifications et de la mobilité de la main-d'œuvre.

Programme pour l'intervention sectorielle en matière de formation de la main-d'œuvre

Par ce programme de subvention, la Commission des partenaires du marché du travail veut appuyer le développement de formations qualifiantes et transférables en utilisant une approche sectorielle de formation de la main-d'œuvre.

Les objectifs du programme sont, par ordre d'importance, de :

- favoriser l'intervention de soutien à la formation de la main-d'œuvre à portée sectorielle en vue d'accroître les compétences, leur transférabilité, ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre en emploi d'un secteur donné;
- soutenir l'intervention des comités sectoriels de main-d'œuvre dans la conception, le développement, la promotion et l'organisation d'activités et d'outils de formation destinés aux travailleurs en emploi de leur secteur respectif;
- soutenir les comités sectoriels de main-d'œuvre dans la réalisation de projets dont l'objet consiste à élaborer un programme relevant du « Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences » et approuvé par la Commission.

En vertu de ce programme, les promoteurs admissibles sont les comités sectoriels reconnus par la Commission. Il existe actuellement 26 comités reconnus dont la liste se trouve à la page 63, en annexe.

Programme pour la recherche appliquée

Le Programme de subvention pour la recherche appliquée a pour objectif général d'éclairer et d'améliorer les pratiques qui découlent de la Loi dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre, en élaborant des axes de recherche qui revêtent une importance stratégique sur les plans économique, social et technologique.

Plus spécifiquement, le programme permet :

- de soutenir financièrement des recherches sur les pratiques qui découlent de la Loi ;
- d'acquérir une meilleure connaissance des pratiques de formation des entreprises;
- de fournir aux décideurs des renseignements utiles au développement des politiques et des programmes;
- de promouvoir et de favoriser un partenariat entre le gouvernement, les établissements de recherche, les entreprises, les syndicats et les milieux de pratique;
- de favoriser l'établissement des liens entre les chercheurs et les entreprises.

Tout comme l'année précédente, les **six thèmes prioritaires** suivants ont été reconduits :

1. la gestion de la formation dans les petites et moyennes entreprises;
2. la formation qualifiante et transférable;
3. le rendement de la formation;
4. les petites et moyennes entreprises et leur participation à la formation parrainée;
5. les travailleurs âgés et la formation liée à l'emploi;
6. les ententes négociées entre employeurs et employés, le rôle des syndicats et la situation dans les entreprises non syndiquées.

Le bilan des programmes de subvention

Si l'année 2001-2002 a été marquée par la réception d'un volume de demandes de subvention sans précédent, l'année financière 2002-2003 a témoigné d'un volume de projets plus pondéré (voir le tableau 2). Cette situation résulte surtout de la décision de réserver l'accès au Programme de subvention pour la formation de la main-d'œuvre en emploi uniquement aux employeurs assujettis dont l'entreprise avait une masse salariale entre 250 000 \$ et 1 M\$, contrairement aux années antérieures où tous les employeurs assujettis pouvaient se prévaloir de subventions relevant de ce programme.

Le Fonds a reçu, au total, 1 252 projets se rapportant aux quatre programmes de subvention, aux initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail ainsi qu'aux projets pilotes.

Tableau 2 Projets reçus et subventions accordées par le Fonds depuis l'exercice financier 2000-2001

Année d'exercice	Nombre de projets reçus	Nombre de projets subventionnés ⁶	Subventions accordées (en millions de dollars)	Dépenses aux états financiers ⁷ (en millions de dollars)
2000-2001	1 456	908	42,4	22,8
2001-2002	2 780	1 505	66,3	47,2
2002-2003	1 252	1 274	35,0	41,7
Total	5 508	3 687	143,7	111,7

Le Fonds a traité au total 2 119 projets, soit 210 de plus que l'année précédente. De ce nombre, 1 274 projets admissibles ont reçu une subvention, 834 étaient inadmissibles ou ont été refusés, et 11 projets ont été fermés (voir le tableau 3).

Tableau 3 Projets traités au cours des exercices financiers 2001-2002 et 2002-2003

Année d'exercice 2001-2002		Année d'exercice 2002-2003	
Projets traités	1 909	Projets traités	2 119
Projets subventionnés	1 505	Projets subventionnés	1 274
<i>(en % des projets traités)</i>	<i>78,8 %</i>	<i>(en % des projets traités)</i>	<i>60,1 %</i>
Projets non admissibles et refusés	204	Projets non admissibles et refusés	834
<i>Taux d'inadmissibilité (%)</i>	<i>10,7 %</i>	<i>Taux d'inadmissibilité (%)</i>	<i>39,4 %</i>
Projets fermés	200	Projets fermés	11
<i>(incomplets et désistements)</i>	<i>10,5 %</i>	<i>(incomplets et désistements)</i>	<i>0,5 %</i>

⁶ La différence entre le nombre de projets reçus et le nombre de projets subventionnés correspond soit à des projets non admissibles ou refusés, soit à des projets reçus en 2001-2002 et acceptés en 2002-2003.

⁷ Pour 2002-2003, la différence entre les dépenses inscrites aux états financiers et les subventions accordées s'explique par les paiements des engagements reportés des années antérieures.

Enfin, le bilan des programmes du Fonds national de formation de la main-d'œuvre indique que des subventions de l'ordre de 35 M\$ ont été accordées pour la réalisation de 1 274 projets en 2002-2003. Les projets subventionnés par programme se trouvent au tableau suivant (tableau 4). Par ailleurs, la liste des bénéficiaires et des montants de subvention qui leur ont été attribués pour chacun des programmes, de même que les projets subventionnés par secteur d'activité, sont présentés aux pages 28 et suivantes.

Tableau 4 Répartition des projets acceptés et des subventions accordées pour l'ensemble des programmes, des projets pilotes et des initiatives de la Commission, pour l'exercice financier 2002-2003 (données préliminaires)

Programmes / Projets	Nombre de projets reçus	Nombre de projets subventionnés ⁸	% du total des projets subventionnés	Subventions accordées	% du total des subventions accordées
Formation de la main-d'œuvre en emploi	1 155	1 227	96,3	27 030 061	77,2
Promotion de la qualification de la main-d'œuvre	8	4	0,3	872 190	2,5
Intervention sectorielle en matière de formation de la main-d'œuvre	53	29	2,3	3 924 292	11,2
Recherche appliquée	18	3	0,2	529 392	1,5
Projets expérimentaux Mutuelles aux fins de services de formation	17	10	0,8	2 476 160 ⁹	7,1
Initiatives de la Commission	1	1	0,1	200 000	0,6
Total	1 252	1 274	100,0	35 032 095	100,0

Les initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail

En 2002-2003, la Commission a accordé une subvention de 200 000 \$ à l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) pour la tenue de la première Semaine québécoise des adultes en formation, un événement dédié à la reconnaissance, à la valorisation, et à la promotion de l'éducation et de la formation des adultes, tant auprès des entreprises assujetties qu'auprès du grand public en général.

⁸ La différence entre le nombre de projets reçus et le nombre de projets subventionnés correspond soit à des projets non admissibles ou refusés, soit à des projets traités au cours de l'année suivante.

⁹ Le Plan d'affectation 2002-2003 accordait une somme de 2,8 M\$ aux projets pilotes. Le 4 avril 2003, soit après le présent exercice, une somme de 300 000 \$ était accordée à un 11^e projet. Cette subvention sera consignée au Rapport d'activité du Fonds national de formation de la main-d'œuvre 2003-2004.

Les projets pilotes Mutuelles aux fins de services de formation

À l'automne 2002, la Commission lançait - à titre expérimental - un appel de projets invitant des organismes et des associations patronales et syndicales ciblés à présenter des demandes de subvention. Ces projets veulent favoriser le regroupement d'entreprises assujetties - plus spécifiquement les PME - qui désirent mettre en commun des fonds pour l'élaboration de programmes de formation sur une base sectorielle, régionale ou locale ou qui tiennent compte de situations ou d'environnements communs, déterminés par le milieu.

Au terme de cet appel, 17 projets sont parvenus au Fonds national de formation de la main-d'œuvre. En cours d'exercice, 10 projets ont bénéficié d'une aide financière pour leur mise en œuvre, et un autre était toujours en processus d'analyse au 31 mars 2003.

De façon précise, les objectifs de l'expérimentation sont :

- de susciter des façons novatrices de regroupement d'entreprises assujetties;
- de *mutualiser* les budgets de formation, de manière à soutenir le développement de la formation de la main-d'œuvre;
- de faciliter le processus de démarrage des projets de regroupement;
- d'améliorer l'efficacité de la Loi et faciliter l'atteinte de ses objectifs.

Tout au long de la période d'expérimentation, qui doit prendre fin en décembre 2004, la Commission entend mettre en place des mécanismes d'évaluation dans le but éventuel de réviser le Règlement sur les organismes collecteurs.

L'application de la Loi et des dispositions réglementaires

La Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre réalise un certain nombre d'activités qui découlent de l'application de la Loi et des dispositions réglementaires. Les titres qui suivent tracent le portrait des activités qui ont eu lieu pendant l'exercice 2002-2003.

L'application de la Loi

Pour remplir sa mission, Emploi-Québec dispose d'un personnel dans les unités centrales et dans les directions régionales. Ainsi, les experts-conseils et les professionnels de la Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre apportent leur soutien aux groupes de travail de la Commission en regard des travaux entourant, notamment :

- la gestion du Fonds national de formation de la main-d'œuvre;
- le rapport de mise en œuvre de la Loi, prévu pour l'an 2005;
- le suivi de l'implantation de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue;
- la révision réglementaire.

Le cadre réglementaire

C'est à la Commission des partenaires du marché du travail que le gouvernement a confié la responsabilité d'élaborer les règlements qui découlent de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, le 22 juin 1995, **neuf règlements** ont été adoptés et sont en vigueur (voir la liste des règlements à la page 60, en annexe). Les activités qui suivent découlent de l'application des règlements.

L'agrément des formateurs

Le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation établit les conditions d'agrément et les obligations à respecter pour être agréé par Emploi-Québec.

Au 31 mars 2002, le Répertoire des formateurs d'Emploi-Québec comptait 3 635 titulaires d'un certificat d'agrément. Au 31 mars 2003, il en comptait 4 767. De ce nombre, 2 204 étaient des organismes formateurs (personne morale, incluant une société ou un organisme à but non lucratif); 1 403, des formateurs (individus); 967, des services de formation d'employeurs uniques; 193, des services de formation multiemployeurs (regroupement d'employeurs).

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le service de l'agrément a traité au total 2 796 demandes d'agrément, dont 939 demandes initiales et 1 857 demandes de renouvellement.

Les organismes collecteurs

Le Règlement sur les organismes collecteurs permet aux employeurs d'adopter une démarche collective pour s'acquitter de leur obligation d'investir dans la formation de leur main-d'œuvre. Le mandat de ces organismes est d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de formation collectif au bénéfice du personnel de plusieurs employeurs d'un même secteur d'activité économique ou d'une même région (voir liste à la page 62, en annexe). Les projets pilotes Mutuelles aux fins de services de formation guideront la Commission dans ses travaux de révision du règlement précité.

Les dépenses de formation admissibles (Formulaire à remplir par l'employeur)

Chaque année, les employeurs assujettis sont tenus de remplir le « Formulaire à remplir par l'employeur ». Cette obligation découle d'une disposition prévue au Règlement sur les dépenses de formation admissibles. Les renseignements généraux transmis à Emploi-Québec lui permettent d'obtenir des données relatives aux moyens qui sont utilisés par l'employeur pour atteindre l'objectif de formation fixé par la Loi. Ils fournissent également des indications quant aux catégories d'emplois visées par la formation, ainsi que le nombre d'employés qui en ont bénéficié. Les données sont transmises à la Commission des partenaires du marché du travail à des fins d'analyse, sous forme de rapport statistique.

Des quelque 31 000 formulaires acheminés au début du mois de mars 2002 aux employeurs assujettis à la Loi en 2001, c'est-à-dire ceux dont l'entreprise avait une masse salariale qui excédait 250 000 \$ en 2001, 20 792 formulaires ont été retournés à Emploi-Québec. Le tiers des employeurs ne se sont pas conformés à cette exigence réglementaire.

Le rapport¹⁰ produit par Emploi-Québec démontre que le moyen de formation le plus fréquemment utilisé par les employeurs se rapporte à la catégorie « colloques, congrès et séminaires » dans une proportion de 49,5 %. La formation offerte par des institutions ou des ressources internes ou externes autres que celles qui sont reconnues ou agréées par Emploi-Québec suit ce choix, avec un taux de 46,6 %. Enfin, le recours aux établissements d'enseignement reconnus s'établit pour sa part à 42,9 %, et l'appel aux organismes formateurs ou à des formateurs agréés, à 38,6 %. Pour les années 2000 et 2001, on observe donc peu de variations quant aux moyens utilisés par les employeurs (voir le tableau 5).

¹⁰ *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre. Formulaire à remplir par l'employeur administré en vertu de l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles. Rapport statistique pour l'année d'application 2001, Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, janvier 2003.*

**Tableau 5 Moyens de formation choisis pour effectuer les dépenses de formation admissibles
Année 2001 (année 2000 entre parenthèses)**

Moyens de formation	Nombre d'employeurs ayant choisi le moyen de formation ¹¹	Pourcentage des employeurs ayant choisi le moyen de formation
Formation offerte par des ressources externes reconnues		
Établissement d'enseignement reconnu	8 920 (8 998)	42,9 % (44,4 %)
Organisme formateur et formateur agréés	8 021 (7 629)	38,6 % (37,7 %)
Formation offerte par des ressources internes agréées		
Service interne de formation	2 308 (2 280)	11,1 % (11,3 %)
Service interne de formation multi-employeur	787 (778)	3,8 % (3,8 %)
Autres moyens de formation possibles		
Ordre professionnel	4 115 (3 776)	19,8 % (18,6 %)
Colloques, congrès ou séminaires	10 284 (10 044)	49,5 % (49,6 %)
Association	6 147 (5 901)	29,6 % (29,1 %)
Formation offerte par des institutions ou des ressources internes ou externes autres que celles qui sont reconnues ou agréées par Emploi-Québec (formation dite qualifiante ou transférable en vertu de l'article 6.4)	9 696 (9 459)	46,6 % (46,7 %)
Entente patronale-syndicale	1 156 (1 143)	5,6 % (5,6 %)
Fonds de formation de la construction (CCQ)	1 888 (1 834)	9,1 % (9,1 %)
Organismes collecteurs	141 (163)	0,7 % (0,8 %)
Régime d'apprentissage ou régime de qualification	308 (278)	1,5 % (1,4 %)
Accueil de stagiaires ou d'enseignants stagiaires	3 650 (3 430)	17,6 % (12,0 %)
Cotisation au Fonds national de formation de la main-d'œuvre	3 105 (3 003)	14,9 % (14,8 %)
Nombre total d'employeurs ayant répondu	20 792 (20 256)	

¹¹ Un employeur peut avoir choisi plus d'un moyen de formation.

Le rapport indique également que **la catégorie de personnel qui reçoit le plus grand nombre d'heures de formation, en valeur absolue, est le personnel de production, avec 42,6 % du total des heures dispensées à l'ensemble des employés** (voir le tableau 6). On a observé une situation similaire en 2000, alors que ce taux se situait à 42,4 %.

En valeur relative toutefois, ce sont les catégories **personnel de direction et personnel cadre, professionnel ou d'ingénierie** qui bénéficient du plus grand nombre moyen d'heures de formation reçue par employé¹² avec **17,2 heures et 18,9 heures respectivement**. En l'an 2000, les deux mêmes catégories de personnel atteignaient également le plus grand nombre moyen d'heures de formation reçue par employé, avec des résultats respectifs de 19,5 heures et de 20,2 heures.

Tableau 6 Portrait de la formation selon les catégories d'employés
Année 2001 (année 2000 entre parenthèses)

Catégories de personnel	Nombre d'employeurs (% du total)	Nombre d'employés formés (% du nombre d'employés par catégorie)	Nombre d'heures de formation reçue (% du total)	Nombre moyen d'heures de formation reçue par employé
Direction	66 623 (3,2 %)	32 445 (48,7 %)	1 148 509 (3,8 %)	17,2 (19,5)
Cadre, professionnel ou ingénierie	253 718 (12,2 %)	137 713 (54,3 %)	4 785 136 (15,7 %)	18,9 (20,2)
Administratif, technique et de bureau	397 907 (19,2 %)	197 485 (49,6 %)	5 461 672 (17,9 %)	13,7 (13,0)
Production	814 498 (39,3 %)	341 243 (41,9 %)	13 015 420 (42,6 %)	16,0 (15,4)
Ventes et services	541 394 (26,1 %)	232 743 (43,0 %)	6 109 745 (20,0 %)	11,3 (6,5)
Total	2 074 140 (100 %)	941 629 (45,4 %)	30 520 484 (100 %)	14,7 (12,5)

¹² Il s'agit du nombre total d'employés par catégorie et non du nombre d'employés formés par catégorie.

La promotion de la Loi et du Fonds

Les communications

Emploi-Québec a le mandat de faire connaître la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre ainsi que le Fonds national de formation de la main-d'œuvre aux employeurs assujettis. Au cours de l'exercice 2002-2003, les efforts visant à encourager les employeurs assujettis à continuer d'investir dans la formation de leur personnel ou à les convaincre de le faire ont été maintenus.

Les publications

L'année 2002-2003 a été marquée par une révision des programmes de subvention du Fonds. Afin de guider les employeurs dans leurs démarches pour obtenir une subvention, Emploi-Québec a publié sur son site Internet le *Guide de présentation d'un projet dans le cadre du Programme de subvention pour la formation de la main-d'œuvre en emploi 2002-2003*. La section du site Internet d'Emploi-Québec traitant de la Loi et du Fonds a également été revue afin de simplifier la recherche d'information pour les employeurs.

De plus, quatre bulletins d'information ont été acheminés aux quelque 32 000 employeurs assujettis ainsi qu'aux partenaires. Ces bulletins traitaient des programmes de subvention du Fonds et du « Formulaire à remplir par l'employeur ». Un cinquième bulletin, annonçant les projets pilotes Mutuelles aux fins de services de formation a, pour sa part, fait l'objet d'un envoi ciblé.

Emploi-Québec a poursuivi la promotion de ses services aux entreprises à l'aide d'une pochette intitulée *Ne faites pas cavalier seul*. Cette dernière contient, entre autres, deux fiches d'information sur la Loi et le Fonds

La publicité, les événements spéciaux et les relations publiques

Pour l'exercice 2002-2003, un projet retient l'attention en matière de promotion de la formation de la main-d'œuvre : le colloque *La formation en milieu de travail : des moyens aux résultats*. Tenu à deux reprises, le 26 novembre 2002 à Montréal et le 28 mars 2003 à Québec, l'événement a été organisé conjointement par la Commission des partenaires du marché du travail et l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles du Québec.

L'activité d'une journée s'adressait particulièrement aux employeurs assujettis à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et avait pour objectif d'outiller les entreprises afin qu'elles investissent davantage dans la formation de leur main-d'œuvre. Le personnel d'Emploi-Québec a animé plusieurs ateliers thématiques et la présence d'un stand a permis aux entreprises d'obtenir, sur place, des renseignements sur les produits et les services. L'édition de Montréal a rejoint près de 600 personnes et celle de Québec, près de 400.

Comme tous les ans, Emploi-Québec a aussi participé à des salons qui s'adressent aux entreprises et qui sont en lien avec l'emploi et la formation. Pour l'exercice 2002-2003, elle a participé à neuf de ces manifestations publiques au niveau national.

À cela s'ajoutent les efforts des directions régionales d'Emploi-Québec et des centres locaux d'emploi (CLE) pour rejoindre les entreprises qu'ils desservent. À titre d'exemples, des activités tout aussi diversifiées que des sessions d'information sur la Loi, le Fonds ou la formation, des déjeuners-conférences, des participations à des salons ont eu lieu partout en région.

Les frais d'administration de la Loi et du Fonds

Chaque année, des états financiers¹³ vérifiés rendent compte de la situation financière du Fonds national de formation de la main-d'œuvre. Ils comprennent les revenus et les dépenses liées et à la gestion du Fonds et celles relatives à l'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Pour l'année 2002-2003, les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'œuvre présentent des dépenses totales de 6,9 M\$ pour les frais d'administration de la Loi et du Fonds. Les frais d'administration comprennent les frais de gestion, la promotion et la publicité, les frais de perception des cotisations, l'amortissement des immobilisations et, finalement, l'amortissement des frais reportés.

Environ 80 % des dépenses totales concernent la rémunération du personnel. En outre, près de 10 % de ces dépenses sont versées au ministère du Revenu du Québec à titre de frais de perception, ce ministère ayant en effet la responsabilité de gérer la déclaration annuelle de chaque employeur assujéti à la Loi et, le cas échéant, de percevoir les sommes non investies en formation et de les verser au Fonds.

Dans l'ensemble, les dépenses associées à la gestion de la Loi et du Fonds sont imputées à trois grands champs d'activité.

1. *Les services communs* regroupent le personnel de direction, du soutien informatique et le personnel administratif. Il comprend également des ressources réparties dans différentes unités administratives du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et d'Emploi-Québec, dont :
 - La Direction générale de l'architecture et des technologies de l'information;
 - La Direction du budget et des opérations;
 - La Direction des affaires publiques et des communications;
 - La Direction du développement des compétences en milieu de travail.
2. Le deuxième champ d'activité, soit la *mise en œuvre de la Loi et le soutien à la Commission des partenaires du marché du travail*, regroupe, pour sa part, des ressources qui fournissent l'expertise à l'égard de la Loi et des règlements qui en découlent, qui assurent la mise en œuvre du Règlement sur l'agrément des formateurs et des organismes formateurs, qui font la promotion de la Loi en région et offrent un soutien direct aux employeurs en région. Ces ressources préparent également les bilans et les rapports d'activité et fournissent le soutien aux groupes de travail de la Commission.
3. Finalement, les ressources affectées aux *opérations du Fonds* traitent principalement les demandes de subvention. Elles procèdent aussi à l'enregistrement des demandes et à leur analyse, préparent la documentation pour les séances d'approbation de la Commission, rédigent les contrats, préparent la correspondance relative aux décisions et effectuent le suivi administratif.

¹³ Les états financiers vérifiés sont présentés à la page 21.

Les effectifs autorisés

Pour l'exercice du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003, les effectifs autorisés pour l'administration de la Loi et du Fonds national de formation de la main-d'œuvre étaient de 90 équivalents temps complet¹⁴, dont 47 se trouvaient dans les unités centrales et 43 étaient réparties dans les directions régionales.

Les revenus et dépenses

Les revenus du Fonds national de formation de la main-d'œuvre proviennent des cotisations des employeurs remises par le ministère du Revenu, de droits et de frais¹⁵ et de revenus d'intérêts.

Les dépenses se rapportent essentiellement aux subventions, à des frais de gestion, à des frais de promotion et de publicité, ainsi qu'à des frais de perception des cotisations des employeurs.

L'exercice terminé le 31 mars 2003 fait état d'un excédent en début d'exercice de 74,1 M\$, alors que le solde à la fin de l'exercice est de 69 M\$. Par ailleurs, les revenus représentent 43,5 M\$ et les dépenses totalisent 48,6 M\$, accusant un déficit d'exploitation de 5,1 M\$.

Tout comme l'an dernier, le déficit d'exploitation découle du fort volume de demandes de subvention reçues en 2001-2002.

¹⁴ *Équivalents temps complet (ETC) est une unité de mesure qui représente le travail d'une personne à temps complet pendant une année.*

¹⁵ *Il s'agit des frais exigibles liés à la certification d'activités admissibles et à l'agrément de formateurs et de plans de formation des organismes collecteurs.*

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION	22
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	23
ÉTATS FINANCIERS	
Revenus et dépenses et excédent	24
Bilan	25
Notes complémentaires	26

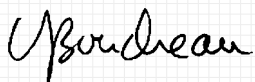
Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'œuvre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général a pu, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Yvon Boudreau
Sous-ministre associé Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi, de la
Solidarité sociale et de la Famille



André Trudeau
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi, de la
Solidarité sociale et de la Famille

Québec, le 15 juillet 2003

J'ai vérifié le bilan du Fonds national de formation de la main-d'œuvre au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, CA

Québec, le 15 juillet 2003

Fonds national de formation de la main-d'œuvre Revenus et dépenses et excédent

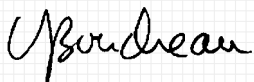
de l'année financière terminée le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
Revenus		
Cotisations des employeurs (note 3)	41 481	37 054
Droits et frais	903	697
Intérêts	1 080	1 971
	43 464	39 722
Dépenses		
Subventions aux employeurs	41 716	47 264
Frais de gestion (note 4)	6 142	6 217
Promotion et publicité	36	150
Frais de perception des cotisations	703	677
Amortissement des immobilisations	7	6
Amortissement des frais reportés	31	124
	48 635	54 438
Excédent des dépenses sur les revenus	(5 171)	(14 716)
Excédent au début	74 166	88 882
Excédent à la fin	68 995	74 166

Fonds national de formation de la main-d'œuvre
Bilan

au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	47 279	55 059
Cotisations des employeurs à recevoir	26 725	24 465
Débiteurs (note 6)	283	624
	74 287	80 148
Immobilisations (note 7)	8	11
Frais reportés	0	31
	74 295	80 190
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	5 300	6 024
EXCÉDENT	68 995	74 166
	74 295	80 190
ENGAGEMENTS (note 8)		



Yvon Boudreau
Sous-ministre associé Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi, de la
Solidarité sociale et de la Famille



André Trudeau
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi, de la
Solidarité sociale et de la Famille

Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Notes complémentaires

31 MARS 2003

1 > Constitution et objet

Le Fonds national de formation de la main-d'œuvre constitué par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. D-7.1) a pour objet de promouvoir et de soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'œuvre.

2 > Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, les employeurs sont tenus de verser au Fonds national de formation de la main-d'œuvre une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les dépenses de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations des employeurs dans l'année financière où elles sont connues.

Subventions aux employeurs

Les subventions relatives au Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont rencontré les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie selon la méthode linéaire sur une période de :

Équipements informatiques : 3 ans.

Frais reportés

Les coûts d'implantation des systèmes de perception des cotisations des employeurs sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %.

3 > Cotisations des employeurs (en milliers de dollars)

Les revenus liés aux cotisations des employeurs se composent des montants suivants :

	2003	2002
Montant déclaré pour l'année	25 988	24 395
Montant afférent à des années antérieures	15 493	12 659
	41 481	37 054

4 > Frais de gestion

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, la Commission des partenaires du marché du travail a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds pour la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 90 personnes à temps complet pour l'année financière terminée le 31 mars 2003 (90 en 2002). Ces personnes doivent voir à l'information, la promotion et l'application de la Loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

Les frais de gestion reçus à titre gratuit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ne sont pas présentés aux états financiers du Fonds.

Fonds national de formation de la main-d'œuvre
Notes complémentaires
31 MARS 2003

5 > Avance au Fonds consolidé du revenu

L'avance porte intérêt au taux préférentiel bancaire réduit de 2,5% et ne comporte aucune modalité de remboursement.

6 > Débiteurs (en milliers de dollars)

	2003	2002
Intérêts à recevoir - Fonds consolidé du revenu	265	200
Fonds de développement du marché du travail	9	421
Autres	9	3
	283	624

7 > Immobilisations (en milliers de dollars)

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipements informatiques	24	16	8	11

8 > Engagements

En plus des subventions aux employeurs comptabilisées au cours de l'année financière, le Fonds est engagé au 31 mars 2003 à leur verser 28 934 155 \$. Ces sommes seront comptabilisées lorsque les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles seront rencontrées.

9 > Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10 > Instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan (actifs et passifs à court terme) est équivalente à leur valeur comptable.

**Répartition des projets acceptés et des subventions accordées
par secteur d'activité économique, en ordre décroissant des
subventions accordées, pour l'exercice financier 2002-2003
(données préliminaires)**

Secteur d'activité économique	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées
Associations	79	7 388 155 \$
Services aux entreprises	145	3 381 615 \$
Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	122	1 794 981 \$
Services de santé et services sociaux	77	1 776 140 \$
Autres services publics	47	1 188 390 \$
Services d'enseignement	16	1 023 377 \$
Industries de la fabrication des produits métalliques	38	1 001 233 \$
Sociétés d'investissement	31	939 802 \$
Entrepreneurs spécialisés	32	798 656 \$
Autres industries manufacturières	31	748 946 \$
Autres commerces de détail	54	733 269 \$
Industries des aliments	28	731 437 \$
Imprimerie, édition et industries connexes	30	699 489 \$
Industries des produits textiles	17	694 125 \$
Industries de l'habillement	25	616 810 \$
Industries du meuble et des articles d'ameublement	26	587 036 \$
Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	29	575 397 \$
Hébergement	17	565 762 \$
Transports	25	550 443 \$
Industries du bois	27	498 476 \$
Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	19	478 746 \$
Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	19	476 259 \$
Industries des produits électriques et électroniques	15	460 819 \$
Communications	14	448 656 \$
Commerce de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	22	443 702 \$
Commerces de gros de produits divers	31	422 852 \$
Industries du papier et des produits en papier	14	422 736 \$
Industries de la machinerie (sauf électrique)	16	414 937 \$
Services relatifs à l'agriculture	5	411 465 \$
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	24	368 862 \$
Industries des produits en matière plastique	14	359 750 \$
Industries des produits minéraux non métalliques	14	351 889 \$
Services personnels et domestiques	10	294 866 \$
Services de l'administration provinciale	3	240 319 \$
Commerces de détails de marchandises diverses	15	238 305 \$
Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	14	236 105 \$
Services de divertissements et loisirs	13	235 161 \$
Intermédiaires financiers de dépôts	10	233 106 \$
Industries de première transformation des métaux	7	232 031 \$
Industries du matériel de transport	6	219 637 \$
Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	15	215 228 \$
Agences d'assurances et agences immobilières	6	154 268 \$
Industries chimiques	8	136 630 \$

(...suite)

Répartition des projets acceptés et des subventions accordées par secteur d'activité économique, en ordre décroissant des subventions accordées, pour l'exercice financier 2002-2003 (données préliminaires)

Secteur d'activité économique	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées
Commerces de détails hors magasins	4	132 284 \$
Services miniers	2	128 360 \$
Exploitation forestière	3	124 921 \$
Sociétés des assurances	1	120 230 \$
Restauration	9	119 944 \$
Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	1	78 090 \$
Agriculture	6	71 730 \$
Commerces de gros de vêtement, chaussures, tissus et mercerie	8	70 738 \$
Services relatifs à la construction	3	70 465 \$
Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	9	66 513 \$
Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	4	66 403 \$
Industries des produits du caoutchouc	3	63 080 \$
Industries textiles de première transformation	3	35 404 \$
Services des administrations locales	3	34 965 \$
Commerce de gros d'articles ménagers	1	22 000 \$
Commerce de gros de produits agricoles	1	17 000 \$
Commerce de gros et de produits pétroliers	1	11 000 \$
Autres intermédiaires financiers	1	6 300 \$
Entreposage	1	2 800 \$
Total	1 274	35 032 095 \$

**Liste des bénéficiaires des subventions
et montants accordés dans le cadre des programmes du
Fonds national de formation de la main-d'œuvre 2002-2003**

PROGRAMME DE SUBVENTION
Formation de la main-d'œuvre en emploi

Bénéficiaires	Montants accordés¹⁶
103090 Canada inc.	14 020 \$
130355 Canada inc.	80 280 \$
130355 Canada inc.	45 860 \$
133237 Canada Ltd.	15 926 \$
164662 Canada inc.	14 000 \$
165959 Canada inc.	6 000 \$
165959 Canada inc.	9 917 \$
2546-6061 Québec inc.	5 670 \$
2679965 Canada inc.	14 621 \$
2737-1137 Québec inc.	3 600 \$
2741-6965 Québec inc.	10 891 \$
2741-6965 Québec inc.	6 534 \$
2748-3734 Québec inc.	6 275 \$
2748-3734 Québec inc.	4 450 \$
2795604 Canada inc.	12 181 \$
2795604 Canada inc.	22 000 \$
2843-5816 Québec inc.	53 079 \$
2858-9448 Québec inc.	25 079 \$
2915502 Canada inc.	22 000 \$
2945-6910 Québec inc.	1 560 \$
2945-6910 Québec inc.	8 725 \$
2945-6910 Québec inc.	11 000 \$
2952-0699 Québec inc.	11 000 \$
2957-1296 Québec inc.	17 000 \$
2957-1296 Québec inc.	17 850 \$
2960-2778 Québec inc.	17 000 \$
2960-2778 Québec inc.	11 850 \$
2963-8681 Québec inc.	30 572 \$
2968-5211 Québec inc.	200 000 \$
3011607 Canada inc.	3 690 \$
3011607 Canada inc.	5 310 \$
3090-9626 Québec inc.	17 000 \$
3093-9920 Québec inc.	8 120 \$
3093-9920 Québec inc.	6 090 \$
3112403 Canada inc.	1 120 \$
3112403 Canada inc.	16 200 \$
3112403 Canada inc.	11 000 \$
3137121 Canada inc.	8 270 \$
3175120 Canada inc.	11 000 \$
3175120 Canada inc.	2 460 \$
3175120 Canada inc.	59 418 \$
3360652 Canada inc.	14 000 \$
3360652 Canada inc.	11 250 \$
3456617 Canada inc.	6 308 \$
3456617 Canada inc.	4 042 \$

¹⁶ Il s'agit du montant de subvention accordé et non de la dépense réelle effectuée.

Bénéficiaires	Montants accordés
3539407 Canada inc.	17 000 \$
3539407 Canada inc.	11 250 \$
3720161 Canada inc.	127 573 \$
3743233 Canada inc.	9 224 \$
3743233 Canada inc.	4 751 \$
9001-6940 Québec inc.	6 191 \$
9005-7209 Québec inc.	17 586 \$
9009-0960 Québec inc.	11 000 \$
9021-9171 Québec inc.	2 726 \$
9021-9171 Québec inc.	6 674 \$
9023-9807 Québec inc.	14 039 \$
9028-0843 Québec inc.	14 000 \$
9031-4493 Québec inc.	17 893 \$
9031-4493 Québec inc.	810 \$
9031-4493 Québec inc.	18 290 \$
9032-8402 Québec inc. Canadian Tire de Dollard-des-Ormeaux	24 895 \$
9045-8498 Québec inc. (Blainville Nissan)	10 214 \$
9045-8498 Québec inc. (Blainville Nissan)	2 850 \$
9046-7762 Québec inc.	11 265 \$
9050-2857 Québec inc.	3 418 \$
9050-2857 Québec inc.	7 607 \$
9054-6979 Québec inc.	24 712 \$
9054-6979 Québec inc.	1 760 \$
9070-8280 Québec inc.	3 168 \$
9070-8280 Québec inc.	29 418 \$
9072-7330 Québec inc.	4 144 \$
9072-7330 Québec inc.	6 856 \$
9075-3906 Québec inc.	14 560 \$
9083-5968 Québec inc.	19 719 \$
9083-5968 Québec inc.	3 750 \$
9084-3673 Québec inc.	18 123 \$
9085-7160 Québec inc.	7 761 \$
9085-7160 Québec inc.	23 556 \$
9085-7160 Québec inc.	21 710 \$
9085-7160 Québec inc.	9 345 \$
9095-3001 Québec inc.	16 486 \$
98076 Canada inc.	15 575 \$
A. & D. Prévost inc.	25 095 \$
A. & D. Prévost inc.	15 960 \$
Abattoir Colbex inc.	11 000 \$
Abattoir Colbex inc.	3 940 \$
Abitibi-Consolidated inc., division Laurentides	6 000 \$
Abri de la Rive-Sud	24 128 \$
Accès cabinets-concept inc.	17 000 \$
Accès cabinets-concept inc.	2 250 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Accovia inc.	20 200 \$
Adam Bucci Itée Canadian Tire	18 994 \$
Agence pour vivre chez soi	22 086 \$
Agence pour vivre chez soi	5 655 \$
Agri Marché inc.	5 152 \$
Agrinove - coopérative agro-alimentaire	82 517 \$
Air Canada	17 000 \$
Alimentation Couche-Tard inc.	63 495 \$
Alphamosaik inc.	28 219 \$
Alstom Canada T&D	1 800 \$
Alternative, Réseau d'action et de communication pour le développement international	17 000 \$
Alutrec inc.	18 079 \$
Ameublement Buromax inc.	18 574 \$
André Bilodeau	5 951 \$
André Bilodeau	52 527 \$
Ansul Canada Itée	12 320 \$
Armatures Bois-Francs inc.	27 502 \$
Arthur P. Drolet inc.	3 640 \$
Association action plus LGS	27 353 \$
Association coopérative d'économie familiale du centre de Montréal	5 277 \$
Association coopérative d'économie familiale du centre de Montréal	15 100 \$
Association de villégiature du Mont-Sainte-Anne	29 523 \$
Association des centres d'accueil privés autofinancés inc.	39 000 \$
Association des collègues privés du Québec (ACPQ)	39 000 \$
Association des policiers provinciaux du Québec	9 883 \$
Association du centre Pierre-Charbonneau	4 327 \$
Association touristique de Charlevoix inc.	3 381 \$
Assurances Fortin-Gagnon et Lebrun inc.	12 180 \$
Assurexperts J. Léon Bernard inc.	6 163 \$
Astral Radio inc.	10 589 \$
Astroflex inc.	41 016 \$
Atelier d'usinage Léger enr.	27 006 \$
Atelier de précision Rouville inc.	1 800 \$
Atelier de précision Rouville inc.	19 633 \$
Atelier de soudure Jacques Gravel (1993) inc.	39 912 \$
Atelier de tri des matières plastiques recyclables du Québec inc.	11 026 \$
Atelier la Griffes inc.	12 155 \$
Au Dragon Forgé inc.	23 460 \$
Audet, Daigle, Daoust et associés	17 280 \$
Audio Contrôle inc.	27 265 \$
Auto-Lac inc. (Canadian Tire)	15 816 \$
Autocar Excellence inc.	33 648 \$
Autocar Jeannois inc.	33 132 \$
Autoénergie inc.	18 736 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
AutoLook inc.	15 760 \$
AutoLook inc.	4 444 \$
Automobiles Bouchard & fils (1988) inc.	7 876 \$
Automobiles Bouchard & fils (1988) inc.	14 541 \$
Automobiles Dalton inc.	12 826 \$
Automobiles Dalton inc.	10 062 \$
Automobiles du boulevard 2000 inc.	11 000 \$
Automobiles Pierre Méthot inc.	4 740 \$
Auvents du Sud-Ouest inc.	19 349 \$
Aux champs d'Élise François inc.	7 388 \$
Aux champs d'Élise François inc.	17 000 \$
Avon Canada inc.	18 642 \$
Avon Canada inc.	15 360 \$
Bacon America inc.	14 404 \$
Bains Ultra Québec inc.	105 569 \$
Banque Nationale du Canada Centre régional	25 916 \$
Battat inc.	33 000 \$
Beaucage Chevrolet Oldsmobile Cadillac Itée	91 140 \$
Beauce auto accessoires Itée	66 648 \$
Beauce Sport inc.	4 096 \$
Beauce Sport inc.	15 690 \$
Beaudin Le Prohon inc.	1 320 \$
Beaudin Le Prohon inc.	11 000 \$
Bell Canada	10 640 \$
Bell Canada	75 600 \$
Bernier Beaudry, société d'avocats SENC	17 450 \$
Bestar Radio inc.	17 240 \$
Beth Zion congrégation	11 000 \$
Beth Zion congrégation	7 500 \$
Béton Bolduc inc.	7 980 \$
Béton provincial Itée	90 244 \$
Bilodeau inc.	10 762 \$
Bioartificial Gel Technologies (Bagtech) inc.	4 509 \$
Bioartificial Gel Technologies (Bagtech) inc.	7 281 \$
Bismar inc.	6 860 \$
Bizou International inc.	697 \$
Bizou International inc.	387 \$
Bizou International inc.	1 260 \$
Bizou International inc.	2 832 \$
Bizou International inc.	5 360 \$
Bizou International inc.	110 \$
BJC consultants inc.	34 889 \$
Boiserie L.B.L. inc.	13 232 \$
Boiseries SAVCO inc.	47 406 \$
Boisvert Chevrolet, Géo, Oldsmobile, Cadillac Itée	3 120 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Boisvert Chevrolet, Géo, Oldsmobile, Cadillac Itée	25 796 \$
Boisvert Chevrolet, Géo, Oldsmobile, Cadillac Itée	14 000 \$
Bombardier produits récréatifs	14 080 \$
Borden chimie Canada inc.	15 750 \$
Boucherie Clément Jacques	7 020 \$
BouClair inc.	11 889 \$
BouClair inc.	128 976 \$
Boulangerie Gadoua Itée	299 250 \$
Boulangerie Gadoua Itée	21 600 \$
Boulevard Dodge Chrysler Jeep (2000) inc.	22 000 \$
Boulevard Dodge Chrysler Jeep (2000) inc.	13 512 \$
Boulons de L'Estrie inc.	14 000 \$
Bourse de Montréal inc.	6 300 \$
Boutique du bureau Gyva inc.	1 922 \$
Breton Agri-management inc.	29 235 \$
Bureau conjoint de Montréal, Syndicat du vêtement textile et autres industries (FTQ-CTC)	143 870 \$
Buromax inc.	50 000 \$
C.S. Brooks Canada inc.	57 408 \$
C.S. Brooks Canada inc.	5 200 \$
C.S. Brooks Canada inc.	6 480 \$
C.S. Brooks Canada inc.	11 000 \$
Câbles et systèmes Pirelli inc.	70 120 \$
Caisse d'économie Desjardins Sûreté du Québec	4 160 \$
Caisse populaire Châteauguay	2 450 \$
Caisse populaire Desjardins Allard-Saint-Paul	12 280 \$
Caisse populaire Desjardins de Drummondville	78 090 \$
Caisse populaire Desjardins de Saint-Georges (Beauce)	4 200 \$
Caisse populaire Desjardins du Carrefour Minier (L'Amiante)	63 210 \$
Caisse populaire Desjardins Sainte-Bernadette	2 940 \$
Caisse populaire Saint-Janvier	1 820 \$
Camco inc.	48 750 \$
Camp-école Trois-saumons inc.	1 554 \$
Camp-école Trois-saumons inc.	1 262 \$
Camp-école Trois-saumons inc.	11 040 \$
Campor inc.	8 865 \$
Campor inc.	17 000 \$
Canac-Marquis Grenier Itée	16 000 \$
Canadian Tire gestion Jean Paquette	17 962 \$
Canadian Tire magasin Michel Plante inc.	13 694 \$
Canmec industriel inc.	84 426 \$
Capella technologies, coopérative de travail	5 625 \$
Capella technologies, coopérative de travail	11 000 \$
Caractéra inc.	11 292 \$
Carrefour de santé de Jonquière	124 024 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Carrefour des cuisines collectives de Sherbrooke	9 660 \$
Carrefour des cuisines collectives de Sherbrooke	11 000 \$
Carrefour industriel L.D.G. inc.	11 000 \$
Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville	18 708 \$
Carrosserie René et Mario inc.	26 704 \$
Carrosserie René et Mario inc.	2 640 \$
Carrosserie René et Mario inc.	14 000 \$
Cartotek Geo inc.	31 216 \$
Cascades East Angus inc.	1 040 \$
Cascades East Angus inc.	21 600 \$
Cascades inc.	38 640 \$
Cégep de Limoilou	42 479 \$
Centre auto de Duberger inc.	14 000 \$
Centre auto de Duberger inc.	37 998 \$
Centre auto de Duberger inc.	5 550 \$
Centre auto de Duberger inc.	2 904 \$
Centre canadien d'étude et de coopération internationale	17 000 \$
Centre communautaire de santé de la MRC d'Asbestos	28 500 \$
Centre d'action bénévole des Seigneuries inc.	7 974 \$
Centre d'insémination porcine du Québec	16 200 \$
Centre d'ordinateurs S.T.O. inc.	2 100 \$
Centre d'ordinateurs S.T.O. inc.	20 143 \$
Centre de beauté Confidence inc.	18 662 \$
Centre de formation et de développement en métallurgie inc.	6 105 \$
Centre de haute technologie Jonquière inc.	6 938 \$
Centre de l'auto G. Métivier & associés inc.	2 472 \$
Centre de l'auto G. Métivier & associés inc.	28 328 \$
Centre de l'auto Shell Cartier (1996)	2 256 \$
Centre de l'auto Shell Cartier (1996)	11 000 \$
Centre de l'auto Shell Cartier (1996)	22 872 \$
Centre de la petite enfance Famili-Gard'Estrie	11 000 \$
Centre de la petite enfance La Goélette Enchantée inc.	5 816 \$
Centre de la petite enfance La Goélette Enchantée inc.	3 945 \$
Centre de la petite enfance Les petits fouineurs	5 810 \$
Centre de la petite enfance Les petits fouineurs	1 950 \$
Centre de la petite enfance "Les trottineurs" inc.	1 046 \$
Centre de la petite enfance Aux nids des petits	17 000 \$
Centre de la petite enfance du Château de sable	3 348 \$
Centre de la petite enfance l'Enchanté	560 \$
Centre de la petite enfance Passepoil inc.	2 925 \$
Centre de location Pyramide inc.	10 914 \$
Centre de location Pyramide inc.	19 236 \$
Centre de mécanique et pneus Papineau	22 770 \$
Centre de mécanique et pneus Papineau	2 904 \$
Centre de mécanique et pneus Papineau	11 000 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Centre de préparation G.D.S. inc.	29 191 \$
Centre de santé d'Eastman inc.	154 195 \$
Centre de santé l'hématite de Fermont	21 902 \$
Centre de santé l'hématite de Fermont	2 810 \$
Centre de service automobile de Boucherville inc.	11 000 \$
Centre de service Bérubé inc.	2 736 \$
Centre de service Bérubé inc.	23 939 \$
Centre de service Bérubé inc.	11 000 \$
Centre du camion Denis inc.	27 350 \$
Centre du camion Gamache inc.	280 \$
Centre du camion Gauthier inc.	5 415 \$
Centre du pneu radial	17 000 \$
Centre du téléphone mobile (Rive-Sud) Itée	28 000 \$
Centre Hospitalier Régional de Lanaudière	17 000 \$
Centre Hospitalier Régional de Lanaudière	17 000 \$
Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke	79 268 \$
Centre informatique Micromédica inc.	94 773 \$
Centre local de développement de la Municipalité Régionale de Comté du Granit	7 561 \$
Centre résidentiel communautaire de Roberval	14 215 \$
Centre sports motorisés inc.	14 000 \$
Chabot & Graham inc.	5 707 \$
Chabot & Graham inc.	6 018 \$
Chambre immobilière du Grand Montréal	44 000 \$
Charlebois et fils Itée	2 001 \$
Charlebois et fils Itée	3 802 \$
Charlebois et fils Itée	9 189 \$
Charlebois et fils Itée	2 580 \$
Château Bonne Entente	41 349 \$
Château Bonne Entente	3 029 \$
Château Bromont inc.	19 600 \$
Château Bromont inc.	40 595 \$
Château Westmount inc.	18 010 \$
Chemin de fer Matapédia et du Golfe inc.	39 600 \$
Cheminée Lining E. inc.	22 000 \$
Chip reit no 22 opérations ltd	3 185 \$
Chip reit no 22 opérations ltd	50 623 \$
CHSLD de l'Amiante	71 607 \$
CHSLD de l'Amiante	3 533 \$
CHSLD Drapeau Deschambault	24 600 \$
CHSLD-CLSC Saint-Laurent	81 554 \$
Circuits Astro inc.	22 000 \$
Clarica	120 230 \$
Clinique de physiothérapie Sylvain Trudel inc.	8 651 \$
Clinique de physiothérapie Sylvain Trudel inc.	15 781 \$
Clinique de physiothérapie Sylvain Trudel inc.	5 040 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Clinique de physiothérapie Sylvain Trudel inc.	10 842 \$
Clinique dentaire Dulong, Vallée et Toulouse enr.	8 740 \$
Clinique dentaire Dulong, Vallée et Toulouse enr.	2 610 \$
CLSC-CHSLD La Source	39 690 \$
Club de golf Les vieilles forges inc.	33 016 \$
Club de golf Les vieilles forges inc.	900 \$
CMC électronique inc.	55 200 \$
CNC Automation	11 000 \$
Cofamek inc.	10 464 \$
Cogeco Câble Canada inc.	28 000 \$
Cogeco Câble Canada inc.	16 200 \$
Cogeco Câble Canada inc.	116 640 \$
Colaber diésel inc.	16 462 \$
Collège Mérici	16 171 \$
Colmatec inc.	22 856 \$
Colmatec inc.	11 000 \$
Comact Saint-Georges inc.	36 400 \$
Comerco courtage plus inc.	17 302 \$
Comité sectoriel de la main-d'oeuvre de l'industrie électrique et électronique	9 086 \$
Comité sectoriel de la main-d'oeuvre de l'industrie électrique et électronique	4 320 \$
Commission scolaire de la Région de Sherbrooke	140 280 \$
Commission scolaire de Rouyn-Noranda	4 700 \$
Commission scolaire des Navigateurs	13 200 \$
Compagnie de chemin de fer du Littoral Nord de Québec et du Labrador inc.	41 065 \$
Compagnie de commerce Elmau & associés Itée	3 386 \$
Compagnie de commerce Elmau & associés Itée	6 564 \$
Compagnie informatique de services et consultation (MYCISC)	22 000 \$
Compagnie informatique de services et consultation (MYCISC)	14 250 \$
Compagnie J.J. Barker Itée	3 680 \$
Compagnie J.J. Barker Itée	17 000 \$
Compagnie USNR - Kockums Cancar	37 300 \$
Complexe de santé et CLSC Paul Gilbert	1 650 \$
Complexe hôtelier St-Jovite - Mont-Tremblant inc.	3 346 \$
Composites BHS inc.	7 246 \$
Composites BHS inc.	21 900 \$
Composites BHS inc.	3 941 \$
Concept Mike & Linda Tott inc.	5 239 \$
Confection Beulac inc.	15 392 \$
Confection Venric inc.	14 455 \$
Confections C. Cliche inc.	118 161 \$
Confédération des syndicats nationaux	31 725 \$
Confiserie maison Ste-Julie inc.	10 200 \$
Confiserie maison Ste-Julie inc.	22 000 \$
Confiserie maison Ste-Julie inc.	17 588 \$
Conseiller en gestion et informatique C.G.I. inc.	44 594 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Consortium M.R. Canada Itée	3 340 \$
Consortium M.R. Canada Itée	1 752 \$
Construction B. Kaplan inc.	4 141 \$
Construction B. Kaplan inc.	3 259 \$
Construction Cogela inc.	3 282 \$
Construction Pierre Major inc.	2 714 \$
Construction Tigre inc.	43 625 \$
Construction Timberstone inc.	3 900 \$
Constructions P.P. Gagnon inc.	2 200 \$
Constructions P.P. Gagnon inc.	2 115 \$
Consultants en bâtiments Caba inc.	14 332 \$
Consultants Procad inc.	36 604 \$
Contrôle-Max inc.	22 905 \$
Converpro inc.	5 985 \$
Coopérative agro-forestière Kinojévis-Abijévis	5 257 \$
Coopérative d'Alentour grossiste en alimentation naturelle des Cantons de l'Est	22 000 \$
Coopérative de services à domicile de Charlesbourg	38 721 \$
Coopérative de services à domicile de Charlesbourg	6 798 \$
Coopérative de services à domicile de l'Estrie	33 000 \$
Coopérative de services à domicile L'Islet Nord-Sud	29 334 \$
Coopérative de solidarité de services à domicile Orléans	36 482 \$
Coopérative de solidarité de maintien à domicile Saguenay	50 000 \$
Coopérative de solidarité de services à domicile Avantages	37 220 \$
Coopérative de solidarité de services à domicile Avantages	8 873 \$
Coopérative de solidarité de services à domicile Beauce-Sartignan	12 800 \$
Coopérative de solidarité de services à domicile des Etchemins	19 393 \$
Coopérative de solidarité multi-ressources du Québec	29 094 \$
Coopérative forestière de Petit Paris	54 000 \$
Corporation Cinégroupe	78 620 \$
Corporation Cinégroupe	3 570 \$
Corporation d'aliments Encore Gourmet	48 000 \$
Côté Fleury inc.	10 946 \$
Côté Fleury inc.	1 163 \$
Couleur Vic inc.	22 000 \$
Courroies Pasquier inc.	14 000 \$
Courtemanche & frères Itée	2 904 \$
Courtemanche & frères Itée	42 031 \$
Covitec inc.	50 000 \$
Covolam inc.	3 160 \$
Covolam inc.	13 159 \$
Croisières AML inc.	39 512 \$
Crop's N.A. inc.	6 193 \$
Crop's N.A. inc.	2 782 \$
CVTech-IBC inc.	90 398 \$
CVTech-IBC inc.	28 000 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Cyzotrim enr.	44 000 \$
Dale-Parizeau L.M. inc.	17 000 \$
Daniel Choquette & associés inc.	2 262 \$
Daniel Choquette & associés inc.	1 799 \$
Daniel Paré Dodge Chrysler inc.	3 914 \$
Danone inc.	27 500 \$
De Luxe produits de papiers inc.	11 358 \$
Défi-Autonomie de la MRC d'Abitibi	10 037 \$
Demers Beaulne S.E.N.C.	6 265 \$
Denis-R. Cantin Itée Canadian Tire de Laval	27 113 \$
Des-Monts Chevrolet Oldsmobile Cadillac Itée	29 212 \$
Design Franc Art inc.	3 950 \$
Dessau-Soprin inc.	66 150 \$
Digico fabrication électronique inc.	17 000 \$
Dion Moto inc.	21 684 \$
Disque R.S.B. inc.	2 540 \$
Disque R.S.B. inc.	110 610 \$
Disque R.S.B. inc.	22 050 \$
Distal inc.	6 480 \$
Distribution Rénobel inc.	14 720 \$
Distributions Jean Beaulac inc.	22 000 \$
Draxis Phama inc.	29 390 \$
Drolet machinerie inc.	5 610 \$
Dubé & Loiselle inc.	28 805 \$
Dudley inc.	10 200 \$
DV8 Communications inc.	4 791 \$
DV8 Communications inc.	3 059 \$
E. Bastille & fils inc.	5 642 \$
E. Bastille & fils inc.	1 677 \$
E.R.C.D. Industries inc.	11 000 \$
Ébénisterie Alfredo (1986) Itée	15 768 \$
Ébénisterie Alfredo (1986) Itée	10 957 \$
Ébénisterie J.C. Cordeau inc.	11 250 \$
Ébénisterie J.C. Cordeau inc.	22 000 \$
Écono Pneus (1987) inc.	1 869 \$
Écono Pneus (1987) inc.	4 750 \$
Économie communautaire de Francheville (ECOF)	11 000 \$
Édumicro inc.	23 632 \$
Émail finitech inc.	6 369 \$
Émail finitech inc.	17 500 \$
Emballages Alcan	9 000 \$
Emballages Alcan	54 641 \$
Emballages Alcan	61 879 \$
Emballages Smurfit-Stone Canada inc.	36 000 \$
Emballages Smurfit-Stone Canada inc.	24 000 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Embellissement Rivière-du-Loup inc.	11 000 \$
Embellissement Rivière-du-Loup inc.	10 618 \$
En route Pneus et mécanique D.D.O. inc.	29 755 \$
En route Pneus et mécanique inc.	27 098 \$
Ener-Soins inc.	10 800 \$
Entourage solutions technologiques inc.	82 816 \$
Entrepôt public National inc.	7 410 \$
Entrepôt public National inc.	12 815 \$
Entreprise j'Ose Itée	3 105 \$
Entreprise V.G. Plastica inc.	10 576 \$
Entreprise V.G. Plastica inc.	5 949 \$
Entreprises A. Pratte inc.	37 936 \$
Entreprises Jacques Jodoin Itée Canadian Tire	16 046 \$
Entretien ménager Lyna inc.	13 433 \$
Environnement E.S.A. inc.	26 100 \$
Épicerie Axep P.A. Gagné	2 255 \$
Épicerie Florent Lachance inc.	6 600 \$
Épiciers Unis Métro-Richelieu inc.	2 800 \$
Équipement Tanny inc.	2 933 \$
Équipement Tanny inc.	6 742 \$
Équipements J. Charrette S.C.C	3 600 \$
Équipements Quadco inc.	12 150 \$
Équipements Sigma inc.	17 050 \$
Érablière "La Coulée d'Abbotsford" Sugarbush inc.	8 425 \$
Érablière le chemin du Roy inc.	8 653 \$
Essilor Canada Itée	14 720 \$
Europe Cosmétiques inc.	8 297 \$
Europe Cosmétiques inc.	3 728 \$
Exacad fabrication de moules inc.	22 143 \$
Express Golden Eagle inc.	48 160 \$
Fabelta aluminium inc.	2 586 \$
Fabelta aluminium inc.	8 422 \$
Fabri-métal Itée	22 000 \$
Fabri-métal Itée	7 600 \$
Fabri-métal Itée	18 000 \$
FDO Axion inc.	7 073 \$
Federal express Canada Itée	6 958 \$
Fédération des caisses Desjardins du Québec	110 250 \$
Ferblanterie de Matane inc.	11 970 \$
Fercomat inc.	2 400 \$
Ferrari du Québec	7 607 \$
Ferrari du Québec	3 418 \$
Firme C.O.G.I.T.E.S. inc.	8 800 \$
Focus multi-systèmes inc.	7 500 \$
Focus multi-systèmes inc.	14 000 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Forages Technic-Eau inc.	25 746 \$
Foresbec inc.	1 600 \$
Formules d'affaires Data Itée	112 085 \$
Formules d'affaires Data Itée	22 000 \$
Formules d'affaires Data Itée	5 850 \$
Freins Absco Itée	17 000 \$
Fromagerie Bergeron inc.	58 635 \$
Fromagerie Lemaire Itée	8 120 \$
Fromagerie Tournevent inc.	11 106 \$
FSG consultants inc.	36 833 \$
G & L Bureau inc.	25 229 \$
G. & G. Paquin Itée	32 413 \$
G. Gagné Transport inc.	16 375 \$
G.F. Labonté inc.	20 250 \$
Gallet sécurité internationale inc.	12 219 \$
Garage Jacques Racine inc.	25 004 \$
Garage Jacques Racine inc.	14 000 \$
Garage Jacques Racine inc.	2 712 \$
Garage P.B. inc.	14 000 \$
Garage Yvon Vanier inc.	11 000 \$
Garage Yvon Vanier inc.	2 136 \$
Garage Yvon Vanier inc.	25 386 \$
Gaz Métropolitain Plus	95 520 \$
Geffrey Frenette Itée Canadian Tire	26 370 \$
Génigroupe inc.	94 892 \$
Géolab inc.	1 200 \$
Gérard Collin sport inc.	3 132 \$
Gérard Collin sport inc.	11 081 \$
Gestion 447 Charbonneau inc.	4 228 \$
Gestion 447 Charbonneau inc.	35 492 \$
Gestion Claude L'heureux inc. Canadian Tire de Kirkland	20 830 \$
Gestion d'étude PPKF (1984) inc.	19 024 \$
Gestion Gérald Savard inc. Canadian Tire	15 748 \$
Gestion J.G. Roy inc. Canadian Tire de Drummondville	10 264 \$
Gestion J.M. et C.Leroux Itée	18 721 \$
Gestion Juste pour rire inc.	63 000 \$
Gestion Marcel G. Gagné inc. Canadian Tire	24 394 \$
Gestion Michel Durette inc.	21 166 \$
Gestion Michel Séguin inc. Canadian Tire de Montréal-Nord	6 524 \$
Gestion Novoco inc.	26 349 \$
Gestion Orion Itée	35 453 \$
Gestion P. Venne inc. Canadian Tire	15 839 \$
Gestion P.L. Girard inc.	31 345 \$
Gestion R. Vaillancourt Itée	19 912 \$
Gestion Réjean Léger inc. Canadian Tire	10 846 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Gestion René J. Beaudoin inc.	19 977 \$
Gestions D.L. Vallières inc. Magasin associé Canadian Tire	6 356 \$
Gestions Jean-Marc Gagné Itée Canadian Tire de LaSalle	12 047 \$
Gexel Télécom international inc.	61 253 \$
Gilles Dubreuil Itée	12 289 \$
Glendyne inc.	37 888 \$
Glendyne inc.	5 400 \$
Golf de Beauce inc.	13 927 \$
Grégoire sport inc.	18 143 \$
Grégoire sport inc.	2 718 \$
Groupe action Tandem inc.	27 668 \$
Groupe Algo inc.	22 000 \$
Groupe Archambault inc.	50 000 \$
Groupe Archambault inc.	124 180 \$
Groupe C.N.P. inc.	2 800 \$
Groupe C.N.P. inc.	7 700 \$
Groupe FBL inc.	2 851 \$
Groupe forestier Intech inc.	22 580 \$
Groupe Fortune 1000 inc.	46 215 \$
Groupe informatique Colabor inc.	11 000 \$
Groupe informatique Colabor inc.	6 600 \$
Groupe LGS inc.	22 240 \$
Groupe LGS inc.	11 000 \$
Groupe Permacon-Montréal	7 377 \$
Groupe Permacon-Montréal	28 000 \$
Groupe Savard Martin inc.	28 635 \$
Groupe uni des éducateurs pour l'environnement (G.U.E.P.E)	12 743 \$
Groupement des chefs d'entreprise du Québec	4 200 \$
Groupement des chefs d'entreprise du Québec	43 880 \$
GSM production inc.	9 120 \$
GTI Canada inc.	21 093 \$
H. Fontaine Itée	117 644 \$
Haut-Monts inc.	14 000 \$
Haut-Monts inc.	14 000 \$
Haut-Monts inc.	120 705 \$
Haut-Monts inc.	5 320 \$
Hébergement Maison de la paix inc.	6 025 \$
Héroux-Devtek inc.	52 080 \$
Hino Québec	42 396 \$
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	9 800 \$
Hôpital vétérinaire de Pierrefonds, S.E.N.C.	14 560 \$
Hôpital vétérinaire de Pierrefonds, S.E.N.C.	5 200 \$
Hôtel Rimouski Centre des congrès de Rimouski	1 990 \$
Hôtel Rimouski Centre des congrès de Rimouski	97 947 \$
Hôtel Sacacomie	53 762 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Hôtel Sacacomie	22 000 \$
Hôtel Sacacomie	22 000 \$
Hôtel-Dieu de Roberval	4 410 \$
Hydraulique C.L. inc.	14 810 \$
Hydrauliques Continentales inc.	11 420 \$
Hydrauliques Continentales inc.	5 130 \$
Hyperchip inc.	4 520 \$
Hyperchip inc.	79 200 \$
Hypertec systèmes inc.	60 784 \$
I. Thibault inc.	130 600 \$
I.T.R. acoustique inc.	14 000 \$
I.T.R. acoustique inc.	53 480 \$
Ifordesign inc.	3 395 \$
Ikea Canada limited partnership	82 080 \$
Importations C.J.S. inc.	7 704 \$
Importations C.J.S. inc.	11 000 \$
Impressions Alliance 9000 inc.	3 924 \$
Imprimerie Interweb inc.	22 800 \$
Imprimerie Interweb inc.	115 523 \$
Imprimerie Transcontinental inc. (Division métrolitho)	6 080 \$
Industrie Bourgneuf inc.	5 200 \$
Industries Maibec inc.	1 680 \$
Industries Maibec inc.	49 575 \$
Industries Massé et D'Amours inc.	22 398 \$
Industries Norama inc.	14 618 \$
Industries Plastipak inc.	16 456 \$
Info Panama Service inc.	17 340 \$
Info Panama Service inc.	11 000 \$
Infocité international inc.	7 143 \$
Informatique Mercier inc.	17 306 \$
Infynia.com inc.	22 000 \$
Injectrac inc.	2 905 \$
Inovesco inc.	83 263 \$
Inox communication inc.	2 340 \$
Inox communication inc.	56 250 \$
Inox communication inc.	14 850 \$
Institut Canadien d'éducation des adultes	15 749 \$
Institut Universitaire de Gériatrie de Sherbrooke	3 780 \$
Institut Universitaire de Gériatrie de Sherbrooke	46 440 \$
Intelco Communication inc.	8 428 \$
Intelco Communication inc.	18 944 \$
IPL Estrie inc.	27 195 \$
Iris, Le groupe visuel (1990) inc.	14 040 \$
Iris, Le groupe visuel (1990) inc.	5 400 \$
J. L. Cliche automobile Itée	8 392 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
J. L. Cliche automobile Itée	14 499 \$
J.B. Laverdure inc.	82 160 \$
Jacques Poulin Ruest Plante SENC	8 640 \$
Jean-Paul Beaudry Itée	3 092 \$
Jean-Paul Guillemette inc. Canadian Tire	22 203 \$
Joseph Ribkoff inc.	33 000 \$
Jovaco solutions inc.	73 605 \$
Julien inc.	20 400 \$
Julien inc.	3 520 \$
Julien inc.	53 527 \$
KBR Graphics Itée	9 516 \$
KBR Graphics Itée	4 809 \$
Kemestrie inc.	20 250 \$
Kia Lévis	11 000 \$
Kia Mario Blain inc.	14 000 \$
Kimberly-Clark inc.	42 160 \$
Kom international inc.	11 000 \$
L'Association des industries forestières du Québec	594 000 \$
L'Association des restaurateurs Q.S.P. inc.	47 981 \$
L'Association des restaurateurs Q.S.P. inc.	34 000 \$
L'Atelier de réadaptation au travail de Beauce inc.	73 200 \$
L'authentique Pose café inc.	44 862 \$
L'authentique Pose café inc.	5 138 \$
L'Hirondelle - Services d'accueil et d'intégration des immigrants	6 250 \$
L'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	72 880 \$
L'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	50 000 \$
La Belle Couture inc.	17 000 \$
La boucherie Le Bouvillon J.A.K. inc.	14 000 \$
La Caisse populaire de Charlesbourg	5 880 \$
La chemise Perfection inc.	11 880 \$
La cie Wilfrid Allen Itée	17 000 \$
La cie Wilfrid Allen Itée	22 547 \$
La Clef du découpage inc.	10 854 \$
La Commission scolaire de la Jonquière	16 200 \$
La compagnie Général Cigar	14 850 \$
La compagnie J. Ford Itée	20 000 \$
La compagnie J. Ford Itée	160 000 \$
La compagnie minière Québec Cartier (Mt-Wright)	50 400 \$
La compagnie minière Québec Cartier (Mt-Wright)	77 960 \$
La coopérative de travail en entretien d'édifices "La salubrité"	2 688 \$
La coopérative de travail en entretien d'édifices "La salubrité"	6 762 \$
La Coopérative des travailleuses et des travailleurs de théâtre des Bois-Francis	43 240 \$
La croisée de Longueuil inc.	11 000 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
La croisée de Longueuil inc.	11 000 \$
La fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal	24 000 \$
La fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal	29 920 \$
La fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal	39 000 \$
La gigogne inc.	8 811 \$
La Magnétothèque	11 000 \$
La maison Rouyn-Noranda inc.	16 017 \$
La pointe du Soleil Levant inc.	33 661 \$
La pointe du Soleil Levant inc.	128 917 \$
La Séjournelle inc.	1 518 \$
Laboratoire Du-Var inc.	4 050 \$
Laflamme portes et fenêtres inc.	1 188 \$
Lallier Automobile (Charlesbourg) inc.	1 505 \$
Lambert, Jutras assurances inc.	7 621 \$
LAR Matagami inc.	37 385 \$
LAR Montréal inc.	46 670 \$
Larose & fils Itée	34 838 \$
Larose & fils Itée	13 090 \$
Laurent Cliche autos inc.	30 983 \$
Laurenval inc.	4 424 \$
Laurenval inc.	13 279 \$
Lawson Mardon Montréal	18 011 \$
Le centre de Technologies des systèmes ordinés (CETSO)	1 050 \$
Le Centre du camion Bernières inc.	22 000 \$
Le Golf du Grand Portneuf inc.	14 412 \$
Le Groupe Berger Itée	4 671 \$
Le groupe conseil Integrim inc.	75 074 \$
Le Groupe Desfor-Consultants forestiers S.E.N.C.	4 040 \$
Le groupe Gaudreault inc.	39 840 \$
Le groupe Ohméga inc.	7 600 \$
Le groupe Ohméga inc.	15 510 \$
Le Groupe Radio antenne 6 inc.	27 085 \$
Le marché moderne de St-Honoré inc.	5 925 \$
Le Massif inc.	6 825 \$
Le Massif inc.	34 210 \$
Le meuble villageois inc.	10 080 \$
Le meuble villageois inc.	22 809 \$
Le meuble villageois inc.	30 578 \$
Le meuble villageois inc.	87 502 \$
Le Relais Chevrolet Oldsmobile Itée	33 000 \$
Le réseau Nor-Don agent de recouvrement inc.	17 000 \$
Le réseau Nor-Don agent de recouvrement inc.	17 000 \$
Le Virage - Réadaptation en alcoolisme et toxicomanie	68 040 \$
Léandre Gervais & associés inc.	41 565 \$
Léandre Gervais & associés inc.	5 250 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Léandre Gervais & associés inc.	1 035 \$
Légaré, Dupérré inc.	13 086 \$
Les aides familiales de Mékinac inc.	50 000 \$
Les Alignements Desjardins inc.	2 640 \$
Les Alignements Desjardins inc.	51 659 \$
Les Alignements Desjardins inc.	14 000 \$
Les aliments Conan inc.	11 250 \$
Les aliments Conan inc.	22 000 \$
Les aliments de consommation Maple Leaf	20 854 \$
Les aliments Leika inc.	22 000 \$
Les amis des jardins de Métis inc.	14 579 \$
Les Armoires Gibson (Évain) inc.	22 500 \$
Les ateliers Lasim Itée	11 000 \$
Les ateliers Savaco inc.	30 832 \$
Les automobiles Sympathiques inc.	14 000 \$
Les caoutchoucs industriels Élastomont inc.	11 000 \$
Les centres d'hébergement et de soins de longue durée du Plateau Mont-Royal	37 950 \$
Les centres jeunesse de Montréal	5 670 \$
Les CH et CHSLD de Matane	13 123 \$
Les chantiers Verreault inc.	7 220 \$
Les claviers Memtronik inc.	26 909 \$
Les claviers Memtronik inc.	17 000 \$
Les claviers Memtronik inc.	17 000 \$
Les claviers Memtronik inc.	11 954 \$
Les composts du Québec inc.	26 812 \$
Les confectons Lamartine inc.	59 926 \$
Les conseillers en informatique IEG inc.	11 000 \$
Les conseillers en informatique IEG inc.	5 625 \$
Les consultants Fichten Soiferman inc.	8 195 \$
Les consultants Fichten Soiferman inc.	11 000 \$
Les cuisines Tech Profab inc.	22 000 \$
Les distilleries Schenley inc.	13 010 \$
Les distributions J.L. Baril inc.	5 334 \$
Les emballages Novotel inc.	3 944 \$
Les emballages Novotel inc.	3 300 \$
Les entreprises André St-Jean (1992) limitée Canadian Tire de Beloeil	17 944 \$
Les entreprises Charles Maisonneuve Itée	22 000 \$
Les Entreprises D.L. Léger	26 946 \$
Les entreprises Exulon inc.	4 000 \$
Les entreprises Henri Ravary Itée	21 864 \$
Les entreprises Jacques Carrignan Itée Canadian Tire	12 276 \$
Les entreprises Jean-Claude Leroux (1992) Itée Canadian Tire	24 400 \$
Les entreprises Paul Woodstock Itée	22 339 \$
Les entreprises reflet D.B.M. inc.	2 160 \$
Les entreprises reflet D.B.M. inc.	12 620 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Les entreprises Rolik inc.	27 662 \$
Les entreprises Symel inc.	10 908 \$
Les entreprises V.R.H.B.P. inc.	34 681 \$
Les équipements Hardy inc.	9 158 \$
Les équipements Hardy inc.	4 926 \$
Les fines Charcuteries Mado inc.	4 003 \$
Les forages de Montréal (1988) inc.	31 610 \$
Les gestions G.H.P. (1986) inc.	4 140 \$
Les gestions Marc Malenfant inc.	5 141 \$
Les gestions Marc Malenfant inc.	9 886 \$
Les gestions Réjean Poitras inc.	19 863 \$
Les gicleurs Sécur Itée	4 112 \$
Les gicleurs Sécur Itée	8 738 \$
Les huiles Simon Giguère inc.	11 000 \$
Les immeubles Vogis inc.	2 377 \$
Les immeubles Vogis inc.	5 548 \$
Les industries Algo Itée	33 000 \$
Les industries Amisco Itée	25 971 \$
Les industries Brossard inc.	17 000 \$
Les industries Brossard inc.	15 200 \$
Les industries Caron (meubles) inc.	5 936 \$
Les industries Cobol Itée	14 000 \$
Les industries Cobol Itée	7 500 \$
Les industries Fermco Itée	22 800 \$
Les industries Fournier inc.	14 622 \$
Les industries graphique Platco inc.	1 310 \$
Les industries graphique Platco inc.	8 476 \$
Les industries Poly inc.	14 000 \$
Les industries Raymond Payer Itée	67 588 \$
Les industries Rémac inc.	17 000 \$
Les industries Rémac inc.	5 950 \$
Les industries Rocand	50 000 \$
Les industries ROL (Canada) Itée	46 500 \$
Les industries T.A.G. (1983) Itée	20 240 \$
Les investissements Pierre Marcotte limitée	23 824 \$
Les investissements Raymond Gagné Itée	7 279 \$
Les jeans Fame inc.	22 000 \$
Les laboratoires Aeterna inc.	44 720 \$
Les lainages Victor Itée	38 428 \$
Les Lions du Meuble inc.	5 902 \$
Les Lions du Meuble inc.	36 332 \$
Les logiciels Machina Sapiens inc.	33 000 \$
Les logiciels Machina Sapiens inc.	9 000 \$
Les machineries Tenco (CDN) Itée	10 592 \$
Les manufacturiers Multiprint Tex Itée	28 000 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Les Maronniers Lévis	22 070 \$
Les Maronniers Lévis	3 217 \$
Les matériaux Interstar inc.	17 000 \$
Les matériaux Interstar inc.	11 950 \$
Les meubles Marchand inc.	20 308 \$
Les modes Wilshire Itée	2 900 \$
Les modes Wilshire Itée	2 325 \$
Les pièces d'autos MR inc.	14 000 \$
Les Piscines Val-Morin inc.	14 000 \$
Les pneus Robert Bernard (Beauce) Itée	35 115 \$
Les pneus Robert Bernard (Beauce) Itée	2 640 \$
Les pneus Robert Bernard (Granby) Itée	33 662 \$
Les pneus Robert Bernard (Granby) Itée	2 544 \$
Les pneus Robert Bernard (St-Élie) Itée	2 472 \$
Les pneus Robert Bernard (St-Élie) Itée	30 853 \$
Les pneus Robert Bernard (St-Jean) Itée	2 832 \$
Les pneus Robert Bernard (St-Jean) Itée	37 937 \$
Les produits chimiques textile (Canada) Itée	7 982 \$
Les produits chimiques textile (Canada) Itée	14 000 \$
Les produits de béton Casaubon inc.	6 203 \$
Les produits de viande Pac-Rite inc.	22 000 \$
Les Restaurants Mikes inc.	22 704 \$
Les serres du Saint-Laurent inc.	4 140 \$
Les serres du Saint-Laurent inc.	2 025 \$
Les serres du Saint-Laurent inc.	36 506 \$
Les services administratifs FGB. inc.	22 000 \$
Les services administratifs FGB. inc.	22 000 \$
Les services administratifs FGB. inc.	6 000 \$
Les services de conteneurs maritimes inc.	14 000 \$
Les services Drummondville inc.	44 000 \$
Les services Drummondville inc.	6 685 \$
Les services Drummondville inc.	44 000 \$
Les Silencieux Jolibois (1998) inc.	11 000 \$
Les soudures Gepay inc.	11 000 \$
Les soudures Gepay inc.	23 560 \$
Les spécialités M.G.H. inc.	20 973 \$
Les structures G.B. Itée	11 925 \$
Les systèmes de gestion Technicost inc.	4 674 \$
Les systèmes de gestion Technicost inc.	10 319 \$
Les terrassements H. Bertrand Grenier inc.	59 400 \$
Les textiles Du-Ré Itée	22 820 \$
Les textiles Gauvin inc.	4 864 \$
Les textiles Take Two inc.	14 000 \$
Les tissus Geo. Sheard (1984) Itée	6 480 \$
Les tournées Club Sélect inc.	32 527 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Les transports La Doré inc.	10 500 \$
Les vêtements Perlimpinpin inc.	17 289 \$
Les viandes Laroche inc.	62 609 \$
Les viandes Montcalm inc.	5 513 \$
Les viandes Montcalm inc.	9 387 \$
Linge de maison Lawrence inc.	22 000 \$
Linge de maison Lawrence inc.	6 080 \$
Liquidation de saisies P.B. inc.	11 000 \$
Lithographie du vieux La Prairie inc.	11 000 \$
Location Jean Légaré Itée	2 976 \$
Location Jean Légaré Itée	7 020 \$
Location Jean Légaré Itée	18 000 \$
Location Jean Légaré Itée	22 000 \$
LogiSoutien inc.	1 147 \$
Logistique Trans-Pro inc.	14 000 \$
Lunetterie New Look international inc.	6 375 \$
Lunetterie New Look international inc.	1 147 \$
M.F. Composites inc.	11 000 \$
M2S électronique Itée	1 575 \$
M3K Solutions inc.	11 000 \$
MacDonald & Fils inc.	14 000 \$
Machines Roger International inc.	52 000 \$
Madelimer inc.	3 030 \$
Magasin Co-op de Plessisville	23 244 \$
Magasin Co-op de Plessisville	5 215 \$
Magasin Laura (P.V.) inc.	6 480 \$
Magasin Léopold Fontaine inc.	16 716 \$
Magasin Léopold Fontaine inc. Canadian Tire de Côte-Saint-Luc	15 869 \$
Magasin Myrlande inc. Canadian Tire de Ville Saint-Laurent	10 230 \$
Magasin Pierre Marcotte inc.	18 838 \$
Maison le Ricochet	9 926 \$
Manoir Cartierville	163 592 \$
Manoir Pierrefonds inc.	14 662 \$
MAR-PC Systèmes informatiques inc.	10 368 \$
Marchands Unis inc.	44 000 \$
Marchands Unis inc.	3 793 \$
Marché Bourget inc.	7 323 \$
Marché Lambert & frères inc.	14 400 \$
Marché Pierre Robitaille inc.	1 890 \$
Marina Gagnon et fils Itée	22 000 \$
Marina Gagnon et fils Itée	22 000 \$
Martin assurance & gestion de risques inc.	18 360 \$
Massé et Plante Auto 1997 Itée	10 238 \$
Massé et Plante Auto 1997 Itée	3 218 \$
Matco Ravary inc.	1 407 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Matériaux Coupal inc.	1 740 \$
Matiss inc.	2 160 \$
Matricis Informatique inc.	15 580 \$
Matricis Informatique inc.	4 350 \$
Mécanarc inc.	2 765 \$
Mécanarc inc.	16 987 \$
Mécanarc inc.	16 950 \$
Mécanarc inc.	16 400 \$
Mécanique générale M.P.C. Rive-Sud inc.	40 252 \$
Mécanique générale M.P.C. Rive-Sud inc.	11 000 \$
Mécanique générale M.P.C. Rive-Sud inc.	2 640 \$
Mecfor inc.	27 847 \$
Mechtronix Systems inc.	39 000 \$
Médiavision W.W.P. inc.	76 939 \$
Médical Minogue inc.	14 000 \$
Médical Minogue inc.	8 905 \$
Medicana inc.	24 852 \$
Mégatech électro inc.	8 667 \$
Mégatech électro inc.	22 000 \$
Melcarm inc.	17 000 \$
Métal 7 inc.	4 560 \$
Métal Laroche inc.	29 625 \$
Meubles Dinec inc.	111 170 \$
Meubles Dinec inc.	13 822 \$
Meubles RAP inc.	45 109 \$
Meubles Réal Levasseur & fils inc.	17 000 \$
Meubles Réal Levasseur & fils inc.	8 049 \$
Meubles Y. Simard inc.	13 018 \$
Meubles Y. Simard inc.	6 399 \$
Micro L.L. inc.	22 118 \$
Micro-ondes Apollo ltée	28 000 \$
Miralis inc.	3 356 \$
Momo sports	2 920 \$
Monette et frères Transport (1978) inc.	14 000 \$
Mont-Laurier Sports inc.	13 530 \$
Mont-Laurier Sports inc.	3 718 \$
Montages électriques spécialisés Jonquière inc.	1 942 \$
Montel inc.	18 711 \$
Montmorency Ford (1997) inc.	22 000 \$
Montmorency Ford (1997) inc.	16 200 \$
Montréal Valve	7 767 \$
Montréal Valve	14 000 \$
Morin & Rouleau inc.	16 823 \$
Morin Cadieux Matteau et Normand CA	8 640 \$
Moulage QZ inc.	33 000 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Multi Plus D.M. inc.	14 000 \$
Multihexa Saguenay/Lac-Saint-Jean	43 605 \$
Multina inc.	7 541 \$
Municipalité de Lac-Beauport	14 772 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrôt	32 884 \$
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	879 \$
NEKS Technologies inc.	17 000 \$
NEKS Technologies inc.	7 500 \$
Néon Otis inc.	22 000 \$
Norampac inc.	24 989 \$
Notarius - Technologies et systèmes d'information notariale inc.	42 627 \$
Novaxa Conseil inc.	11 000 \$
Novaxa Conseil inc.	15 120 \$
Novaxa Conseil inc.	2 280 \$
Nu Foilprint inc.	7 525 \$
Nu Foilprint inc.	17 000 \$
Office des personnes handicapées du Québec	24 570 \$
Olymel, société en commandite	11 250 \$
Olymel, société en commandite	9 720 \$
Omni-Chem inc.	25 851 \$
Optagest Canada inc.	17 000 \$
Optagest Canada inc.	3 647 \$
Optagest Canada inc.	13 538 \$
Optagest Canada inc.	12 390 \$
Optivert inc. (Gestafor)	21 813 \$
Oratex inc.	17 924 \$
Oricom internet inc.	12 467 \$
Oricom internet inc.	3 794 \$
Oricom internet inc.	17 000 \$
Orthoconcept Québec inc.	11 200 \$
Orthoconcept Québec inc.	18 275 \$
Outremont Auto (1993) inc.	11 000 \$
P. Baillargeon ltée	22 000 \$
P. Baillargeon ltée	17 208 \$
P.A. Lessard inc.	7 770 \$
P.V.C. Architectural inc.	9 580 \$
Paprima industries inc.	22 000 \$
Paris-Genève inc.	14 000 \$
Paris-Genève inc.	11 250 \$
Paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard	1 202 \$
Pâtisserie Chevalier inc.	59 923 \$
Pâtisserie Chevalier inc.	7 615 \$
Pavillon Ernest	7 052 \$
Paysage Lambert inc.	31 491 \$
Perron, Hudon, Bélanger inc.	14 000 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
PG Systèmes d'information inc.	1 105 \$
Pharmascience inc.	50 000 \$
Phil Larochelle équipement inc.	13 346 \$
Pièces d'auto DMP inc.	11 000 \$
Pièces d'auto Jac-Sil inc.	11 000 \$
Pièces d'auto P.P.N. inc.	3 072 \$
Pièces d'auto P.P.N. inc.	11 000 \$
Pièces d'auto P.P.N. inc.	41 815 \$
Pièces d'auto R.Thérien inc.	17 000 \$
Pièces d'autos G.G.M. inc.	3 782 \$
Pièces d'autos G.G.M. inc.	36 561 \$
Pièces d'autos G.G.M. inc.	18 000 \$
Pièces d'autos Jean Leblanc Itée	12 000 \$
Pièces de camion R. Nadeau inc.	43 194 \$
Pixel systèmes inc.	14 000 \$
Placage Jay Ge Itée	5 920 \$
Plancher Tri-Star inc.	22 000 \$
Plasti tech culture inc.	10 260 \$
Plastique Micron inc.	48 694 \$
Plastiques Anchor Itée	4 528 \$
PLB International inc.	14 000 \$
Plessitech inc.	7 748 \$
Plessitech inc.	7 825 \$
Pliage de bois de Louiseville inc.	25 015 \$
Pneus André Touchette inc.	35 944 \$
Pneus André Touchette inc.	11 000 \$
Pneus André Touchette inc.	2 640 \$
Pneus Bélisle (Jean-Talon) inc.	11 000 \$
Pneus Supérieurs inc.	22 000 \$
Pneus Touchette distributions inc.	11 000 \$
Pôle des Rapides	6 345 \$
Pôle des Rapides	8 240 \$
Pompcoc inc.	28 712 \$
Portail Edi inc.	13 500 \$
Portail Edi inc.	21 000 \$
Portes STC inc.	23 635 \$
Préimpression Ad Hoc le groupe inc.	34 567 \$
Premier Tech 2000 Itée	29 200 \$
Premier Tech 2000 Itée	19 200 \$
Premier Tech 2000 Itée	9 146 \$
Premier Tech industriel inc.	6 480 \$
Premier Tech Itée	92 240 \$
Premier Tech Itée	43 550 \$
Première stratégie inc.	39 000 \$
Première stratégie inc.	21 110 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Prévention Térrio inc.	18 421 \$
Prévention Térrio inc.	1 320 \$
Prima automobiles inc.	7 248 \$
Pro-Moule inc.	14 000 \$
Pro-systèmes APX inc.	17 000 \$
Produits alimentaires J.C. Blouin inc.	11 000 \$
Produits alimentaires J.C. Blouin inc.	11 000 \$
Produits alimentaires J.C. Blouin inc.	2 775 \$
Produits alimentaires J.C. Blouin inc.	12 625 \$
Produits data Delta inc.	7 950 \$
Produits data Delta inc.	3 300 \$
Produits de finition Dover inc.	19 865 \$
Produits de finition Dover inc.	12 175 \$
Produits du fil et de métal Cogan (1974) Itée	22 000 \$
Produits forestiers Basques inc.	22 265 \$
Produits forestiers Champlain inc.	40 210 \$
Produits forestiers Coulonge inc.	27 561 \$
Progemes consultants inc.	9 680 \$
Promenade Kia inc.	11 000 \$
Prommel inc.	16 200 \$
Protectron inc.	42 446 \$
Pyrogenesis inc.	21 104 \$
Qualité Moules 2000 Itée	36 440 \$
Québecor World inc.	77 490 \$
R. Marcil & frères inc.	31 070 \$
R.H.C. Hôtels inc. Ritz-Carlton, Montréal	9 172 \$
Rabotage 3R Itée	29 655 \$
Radiateurs ACMÉ inc.	14 000 \$
Radio Nord Communications inc.	33 000 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	5 180 \$
Réal Martineau inc. Canadian Tire	12 967 \$
Rechapage Bélisle inc.	17 000 \$
Recruitsoft (Canada) inc.	97 907 \$
Recruitsoft (Canada) inc.	35 856 \$
Récupération Florence inc.	22 000 \$
Régie régionale de la Santé et des Services sociaux des Laurentides	50 000 \$
Régimes collectifs CMA inc.	11 000 \$
Regroupement pour le tourisme jeunesse au Québec inc.	3 200 \$
Regroupement pour le tourisme jeunesse au Québec inc.	1 080 \$
Regroupement pour le tourisme jeunesse au Québec inc.	5 740 \$
Regroupement pour le tourisme jeunesse au Québec inc.	2 620 \$
Reliure Concept inc.	22 000 \$
Reliure R.S.P. Bindery inc.	22 000 \$
Renauthèque Autosport inc.	3 720 \$
Renauthèque Autosport inc.	4 544 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Repérage Boomerang inc.	17 000 \$
Résidence Bon-pasteur	15 170 \$
Ressorts cascades inc.	22 000 \$
Ressource de transition le tournant	13 500 \$
Ressources Entreprises inc.	17 274 \$
Richelieu Métal Québec inc.	13 500 \$
Richelieu Métal Québec inc.	6 750 \$
Rinox inc.	3 943 \$
Rinox inc.	13 821 \$
Roche Itée, groupe conseil	7 956 \$
Rolland inc.	66 696 \$
Rolland inc.	82 108 \$
Rona inc.	18 000 \$
Ross-Finlay 2000 inc.	141 900 \$
Roussille Transport inc.	23 728 \$
Roussille Transport inc.	4 896 \$
Roxy Togs inc.	3 290 \$
Roxy Togs inc.	6 560 \$
S.C.I. Montréal inc.	34 890 \$
Saguenay Marine inc.	3 030 \$
Saguenay Marine inc.	13 217 \$
Salvex inc.	7 200 \$
Sani Métal Itée	4 315 \$
Satisfaction Plymouth Chrysler inc.	8 464 \$
Satisfaction Plymouth Chrysler inc.	2 700 \$
SCA-Produits d'hygiène inc.	33 000 \$
Scopcat (1996) inc.	17 000 \$
Sécurmax, systèmes intégrés de sécurité inc.	5 567 \$
Servaco inc.	6 284 \$
Service des aides familiales de La Baie inc.	191 960 \$
Service informatique Inédit inc.	7 235 \$
Service technique D.C.E. inc.	11 000 \$
Services de gestion des ressources humaines Division de Schlumberger Canada limitée	17 280 \$
Services Kam-aide inc.	13 716 \$
Services Sécurivol inc.	7 993 \$
Servier Canada inc.	6 480 \$
SGL Canada inc.	26 000 \$
SGL Canada inc.	12 600 \$
Signotech inc.	8 042 \$
Silencieux G.R. inc.	2 640 \$
Silencieux G.R. inc.	27 542 \$
Silencieux Talbot inc.	20 768 \$
Silencieux Talbot inc.	2 640 \$
Silicycle inc.	15 273 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Silonex inc.	14 305 \$
Silonex inc.	22 000 \$
Simpson, Girardin conseillers en administration inc.	5 040 \$
Sirius services conseils en Technologie de l'information inc.	8 328 \$
Sirius services conseils en Technologie de l'information inc.	11 550 \$
Sobeys Québec inc.	46 400 \$
Sobeys Québec inc.	60 000 \$
Société d'exploitation des ressources des Monts inc.	65 664 \$
Société de communication Atikamekw-Montagnais inc.	11 000 \$
Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada inc.	19 458 \$
Société en commandite Tafisa Canada	21 600 \$
Société Québécoise des manufacturiers d'habitations	11 550 \$
SOFTEL communications inc.	9 903 \$
SOFTEL communications inc.	5 797 \$
Solmers Internationale - Experts-Conseils inc.	12 000 \$
Solmers Internationale - Experts-Conseils inc.	7 600 \$
Solmers Internationale - Experts-Conseils inc.	34 249 \$
Solution informatique Cowansville inc.	46 348 \$
Solutions Consortech inc.	7 500 \$
Solutions Consortech inc.	11 000 \$
Solutions Mindready inc.	13 600 \$
Solutions Mindready inc.	155 566 \$
Solutions Mindready inc.	6 480 \$
Soucy Techno inc.	8 080 \$
Soudure P. Desrosiers	42 400 \$
Spécialités électriques Rivière-du-Loup inc.	12 327 \$
SPG Hydro international inc.	34 690 \$
Spruce Falls inc. Division panneaux Tembec OSB	4 560 \$
Spruce Falls inc. Division panneaux Tembec OSB	16 000 \$
Stryker Bertec Médical inc.	10 800 \$
Summum Granit inc.	49 145 \$
Surgi-Pharm Avancée inc.	6 075 \$
Surgi-Pharm Avancée inc.	11 000 \$
Sylvain M. Leroux entreprises ltée Canadian Tire	19 060 \$
Syndicat national des employés de garage du Québec	6 160 \$
Syndicat national des employés de garage du Québec	9 310 \$
Syndicat national des employés de garage du Québec	247 180 \$
Synersoft distribution inc.	2 448 \$
Synersoft distribution inc.	33 546 \$
Systèmes B.C.B.F. inc.	22 001 \$
Systèmes Danfreight inc.	137 812 \$
Tec Innovation inc.	19 068 \$
Tec Innovation inc.	808 \$
Technique mécanique industrielle inc.	30 500 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Techno P.O.S. inc.	22 000 \$
Techno Sat inc.	17 000 \$
TechnoRem inc.	558 \$
Technorol enr.	11 000 \$
Tecniplast inc.	17 000 \$
Telav inc.	33 000 \$
Télé-Université	83 160 \$
Télécommunications Denis Gignac inc.	33 480 \$
Télénet informatique inc.	6 024 \$
Téléphone Milot inc.	9 050 \$
Terminal & cable TC inc.	4 314 \$
Terminal & cable TC inc.	17 000 \$
Tilco International inc.	41 501 \$
Toptech groupe conseil inc.	17 790 \$
Touchette Autoélectro inc.	11 000 \$
Trajet jeunesse inc.	5 968 \$
Transmission Eastern inc.	10 932 \$
Transmission Eastern inc.	4 718 \$
Transport & excavation Mascouche inc.	3 960 \$
Transport Gérard Larouche & fils Itée	16 983 \$
Transport Henri Dion inc.	11 359 \$
Transport Interfax inc.	1 360 \$
Transport Morneau inc.	19 010 \$
Transport Roger Boivin & fils inc.	8 138 \$
Transport S.A.F. (94) inc.	6 405 \$
Trois-Rivières Nissan inc.	11 000 \$
TUAC	8 934 \$
TUAC	17 000 \$
Tuba inc.	18 787 \$
Turbocristal inc.	14 000 \$
Turbocristal inc.	6 085 \$
Unibéton	63 288 \$
Université du Québec à Montréal	44 625 \$
Usinage L. Couet inc.	48 874 \$
Usinage Midatech inc.	11 000 \$
Usinage Midatech inc.	50 217 \$
Usinatech inc.	17 000 \$
Usinatech inc.	148 541 \$
Valoribec	17 378 \$
Valoribec	10 847 \$
Valoribec	3 844 \$
Valoribec	16 416 \$
Venmar ventilation inc.	7 814 \$
Venmar ventilation inc.	3 395 \$
Venmar ventilation inc.	6 290 \$

Bénéficiaires	Montants accordés
Venmar ventilation inc.	7 587 \$
Vergers Paul Jodoin inc.	9 100 \$
Vergers Paul Jodoin inc.	8 595 \$
Vergers Paul Jodoin inc.	425 \$
Véritech informatique inc.	13 861 \$
Versus informatique inc.	14 000 \$
Vêtements de sports Chapter One inc.	10 075 \$
Vêtements de sports Chapter One inc.	5 925 \$
Vêtements Tabco inc.	5 840 \$
Vêtements Tabco inc.	9 910 \$
Viandes-expert inc.	17 000 \$
Victor innovatex inc.	1 200 \$
Visuaide inc.	11 769 \$
VON Montréal inc.	6 315 \$
Weedon automobile (1977) inc.	3 430 \$
Weedon automobile (1977) inc.	27 177 \$
Wulftec international inc.	123 412 \$
Wulftec international inc.	22 000 \$
Total	27 030 061 \$

PROGRAMME DE SUBVENTION
Intervention sectorielle en matière de formation de la main-d'œuvre

Bénéficiaires	Montants accordés¹⁷
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	295 000 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	203 010 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	5 487 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	35 415 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc	157 880 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	301 000 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	74 235 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	160 000 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	135 833 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries du bois de sciage	8 063 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries du bois de sciage	36 116 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries du bois de sciage	207 517 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries du bois de sciage	31 017 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	200 000 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	22 245 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	76 972 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	46 490 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la chimie, de la pétrochimie et du raffinage du Québec	47 305 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la chimie, de la pétrochimie et du raffinage du Québec	235 425 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la chimie, de la pétrochimie et du raffinage du Québec	163 530 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	355 000 \$
Conseil québécois des ressources humaines en culture	200 000 \$
Conseil québécois des ressources humaines en culture	208 500 \$
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	234 150 \$
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	95 000 \$
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	80 000 \$
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	42 955 \$
Le comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des services automobiles	184 000 \$
Plasticompétences inc. Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites	82 147 \$
Total	3 924 292 \$

¹⁷ Il s'agit du montant de subvention accordé et non de la dépense réelle effectuée.

PROGRAMME DE SUBVENTION
Promotion pour la qualification de la main-d'oeuvre

Bénéficiaires	Montants accordés ¹⁸
Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais	85 000 \$
Institut Canadien d'éducation des adultes*	200 000 \$
L'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	230 190 \$
L'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	257 000 \$
Manufacturiers et exportateurs du Québec	300 000 \$
Total	1 072 190 \$

(*) Voir le tableau 4

PROGRAMME DE SUBVENTION
Recherche appliquée

Bénéficiaires	Montants accordés ¹⁹
Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal	121 650 \$
INRS Urbanisation	290 175 \$
Université Laval (CRIEVAT)	117 567 \$
Total	529 392 \$

PROJETS PILOTES MUTUELLES AUX FINS DE SERVICES DE FORMATION

Bénéficiaires*	Montants accordés ²⁰
Association des libraires du Québec	300 000 \$
Association des manufacturiers d'équipements de transport et de véhicules spéciaux (AMETVS)	298 400 \$
Association des professionnels en audio (ASPRAUDIO)	223 450 \$
Comité sectoriel de la main-d'oeuvre des services de soins personnels du Québec	191 960 \$
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	219 000 \$
FormaPlus	300 000 \$
Plasticompétences inc. Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'industrie des plastiques et des composites	215 500 \$
Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec	272 850 \$
Regroupement québécois de la danse	160 000 \$
Table sectorielle de l'industrie maritime du Québec inc.	295 000 \$
Total	2 476 160 \$

(*) Dans le cadre de cette expérimentation, une subvention de 300 000 \$ a été accordée à l'Organisme collecteur du commerce de détail en date du 4 avril 2003, soit à la fin du présent exercice. Cette somme sera consignée au Rapport d'activité du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre 2003-2004.

^{18, 19, 20} Il s'agit du montant de subvention accordé et non de la dépense réelle effectuée.

**Règlements découlant de la Loi favorisant
le développement de la formation de la main-d'œuvre
(par ordre chronologique de date d'entrée en vigueur)*****Règlement sur la détermination de la masse salariale (D-7.1, r. 2)***

Approuvé le 6 décembre 1995 et *entré en vigueur le 28 décembre 1995*, ce règlement a pour objet de déterminer le seuil d'assujettissement des employeurs à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Règlement sur les dépenses de formation admissibles (D-7.1, r. 1)

Approuvé le 6 décembre 1995 et *entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996*, ce règlement a pour objet d'identifier les dépenses pouvant être comptabilisées aux fins de l'application de la Loi (par exemple, le coût d'une formation, le salaire d'un employé qui reçoit ou dispense de la formation, le salaire et les frais engagés pour la réalisation d'activités de soutien à la formation, etc.), les pièces justificatives à conserver par l'employeur assujetti, de même que des définitions et les règles de calcul des dépenses admissibles.

Règlement sur les frais exigibles²¹ en vertu de l'article 23 de la Loi favorisant le développement de la formation et de la main-d'œuvre (D-7.1, r. 3)

Approuvé le 22 février 1996 et *entré en vigueur le 28 mars 1996*, ce règlement a pour objet d'établir la tarification applicable au traitement d'une demande de certificat d'activité admissible.

Règlement sur les placements du Fonds national de formation de la main-d'œuvre (D-7.1, r. 4)

Approuvé le 18 juin 1997 et *entré en vigueur le 2 juillet 1997*, ce règlement établit les règles permettant au ministre d'effectuer des placements à partir des sommes versées au Fonds qui ne sont pas requises à court terme pour effectuer les dépenses prévues.

Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation (D-7.1, r. 0.1)

Approuvé le 11 juin 1997 et *entré en vigueur le 10 juillet 1997*, ce règlement établit les conditions et les obligations à respecter pour les différents demandeurs qui désirent être agréés par le ministre en vertu du paragraphe 2 de l'article 6 de la Loi. L'agrément est accordé sur la base d'une démonstration de la qualification et/ou de l'expérience des formateurs. Pour ce qui est des services de formation internes, l'agrément est accordé sur la base d'une démonstration des responsabilités assumées par le demandeur et de la compétence des personnes responsables du service.

Règlement sur les organismes collecteurs (D-7.1, r. 3.1)

Approuvé le 2 juillet 1997 et *entré en vigueur le 31 juillet 1997*, ce règlement établit les conditions en vertu desquelles sont reconnus les organismes collecteurs et spécifie les critères qui conduisent à l'agrément d'un plan de formation collectif. Le règlement active ainsi la disposition prévue à l'article 8 de la loi permettant aux employeurs d'un secteur donné ou d'une même région d'investir collectivement dans la formation de leur main-d'œuvre. Ce moyen s'adresse plus particulièrement aux petits employeurs qui ne disposent pas de ressources nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre leur propre plan de formation.

²¹Il convient de préciser que la tarification applicable pour l'agrément des formateurs, la reconnaissance des organismes collecteurs et l'agrément de leurs plans de formation, est intégrée respectivement dans le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation et le Règlement sur les organismes collecteurs.

Règlement sur le régime d'apprentissage (D-7.1, r. 5)

Approuvé et *entré en vigueur le 4 février 1998*, ce règlement édicte les conditions d'établissement d'un régime d'apprentissage pour favoriser l'accès des jeunes et des adultes à des métiers et à des professions en fonction des besoins du marché du travail.

Règlement sur les exemptions de l'application de la section II, du chapitre II de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (D-7.1, r. 2.1)

Approuvé le 13 octobre 1999 et *entré en vigueur le 10 novembre 1999*, ce règlement permet à Emploi-Québec d'exempter de certaines formalités administratives, les employeurs s'étant démarqués au chapitre de l'investissement en formation et pouvant démontrer leur engagement dans une culture de formation. Ainsi, à certaines conditions, un employeur assujéti à la loi peut être exempté d'avoir à déclarer au ministère du Revenu du Québec sa masse salariale et les dépenses de formation admissibles engagées au cours d'une période de trois ans. De ce fait, cet employeur est également soustrait aux éventuelles vérifications du ministère du Revenu du Québec pour la même période.

Règlement sur la déontologie des formateurs et des organismes formateurs (D-7.1, r. 0.2)

Approuvé le 25 octobre 2000 et *entré en vigueur le 23 novembre 2000*, ce règlement a pour objectif de mettre en place des normes de déontologie qui visent les organismes formateurs et les formateurs titulaires d'un agrément délivré par Emploi-Québec. Il établit également le processus disciplinaire applicable dans les cas où ces normes ne sont pas respectées.

ANNEXES

Liste des organismes collecteurs reconnus par Emploi-Québec au cours de la période 2002-2003

Fondation d'éducation et de formation économique (FTQ)

Syndicat des techniciens de cinéma et vidéo du Québec

Centre de formation Sun Média

**Liste des 26 comités sectoriels reconnus par
la Commission des partenaires du marché du travail
au 31 mars 2003**

Aérospatiale
Aménagement forestier
Bois de sciage
Caoutchouc
Chimie, pétrochimie et raffinage
Commerce de détail
Commerce de l'alimentation
Communications graphiques
Culture
Économie sociale et action communautaire
Environnement
Fabrication métallique industrielle
Industrie électrique et électronique
Industrie textile
Pêches maritimes
Plasturgie
Portes et fenêtres, meubles et armoires de cuisine
Production agricole
Produits pharmaceutiques et biotechnologiques
Services automobiles
Sidérurgie
Soins personnels
Technologies de l'information et de la communication
Tourisme
Transformation alimentaire
Transport routier

Note au lecteur

Nous référons le lecteur au site Internet d'Emploi-Québec, à l'adresse « emploiquebec.net ». Il pourra y consulter les publications officielles d'Emploi-Québec, dont celles se rapportant à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et au Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

La forme masculine utilisée dans ce rapport désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Rédaction

Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Production

Direction des affaires publiques et des communications

Conception graphique

Mosaic design inc.

Infographie

Typo Express inc.

Impression

Prime Litho inc.

